

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

MME LEI Josiane	Commune d'Evian-les-Bains	Présidente
M. LACROIX Gaston	Commune de Publier	Vice-Présidents
M. COLOMER Gérard	Commune de Bonnevaux	
MME VIOLLAND Anne-Cécile	Commune de Neuvecelle	
M. BOURON Jean-René	Commune de Larringes	
M. GIRARD-DESPRAULEX Paul	Commune d'Abondance	
M. BURNET Jacques	Commune de Lugrin	
M. BENED Régis	Commune de Thollon-les-Mémises	
MME GIGUELAY Elisabeth	Commune de Publier	
M. GOBBER Renato	Commune de Champanges	
M. GILLET Bruno	Commune de Saint-Paul-en-Chablais	
M. GATEAU Henri	Commune d'Evian-les-Bains	Conseillers Communautaires
MME DUTRUEL Annie	Commune de Publier	
M. HYVERT Alain	Commune de Neuvecelle	
M. RICHARD Claude	Commune de Larringes	
MME SONNOIS Marie-Claire	Commune de Bernex	
M. MICHOU Max	Commune de Saint-Paul-en-Chablais	
M. PELOSSE Jean-Luc	Commune de Féternes	
M. RUDYK Georges	Commune de Publier	
M. MAXIT Bernard	Commune de La Chapelle d'Abondance	
M. BUFFET Michel	Commune de Chevenoz	
MME AMADIO Chantal	Commune d'Evian-les-Bains	
MME BALAIN Anne-Marie	Commune d'Abondance	
M. DAGAND Jean-Marc	Commune de Publier	
M. CHESSEL Pascal	Commune de Marin	
MME ESCOUBES Pascale	Commune d'Evian-les-Bains	
M. VUADENS André	Commune de Lugrin	
M. MAGNIN Daniel	Commune de Maxilly-sur-Léman	
MME DUCRET Marie-Claire	Commune de Saint-Paul-en-Chablais	
MME VANDERBRECHT Patricia	Commune de Féternes	
M. PETIT-JEAN Denis	Commune de Vacheresse	
MME GIRARD Marie-Pierre	Commune de Vinzier (arrivée à 09h54)	
M. RUBIN Nicolas	Commune de Châtel	
M. BOCHATON Christophe	Commune d'Evian-les-Bains	
MME PFLIEGER Géraldine	Commune de Saint-Gingolph	
MME SAITER Caroline	Commune de Marin	
M. BOZONNET Justin	Commune d'Evian-les-Bains	

Absents excusés :

MME MAXIT Monique	Commune de Châtel	donne pouvoir à N. RUBIN
M. RUFFET Christian	Commune de Neuvecelle	donne pouvoir à A-C. VIOLLAND
MME EYMOND DIT GRIFFON Annie	Commune de Maxilly-sur-Léman	
MME PERROT Brigitte	Commune de Publier	donne pouvoir à G. LACROIX
MME TEDETTI Evelyne	Commune d'Evian-les-Bains	
MME DELOT Corinne	Commune de Novel	
MME VIOLLAZ Viviane	Commune d'Evian-les-Bains	donne pouvoir à J. LEI
Mme DUVAND Florence	Commune d'Evian-les-Bains	
MME MOREL Sophie	Commune de Publier	donne pouvoir à A. DUTRUEL
M. JACQUIER Pierre-André	Commune de Bernex	donne pouvoir à M-C. SONNOIS
MME LUGRIN Sonia	Commune de Meillerie	
MME BOUCHÉ-BOURGEOIS Nolwen	Commune de Lugrin	

Nombre de conseillers communautaires présents jusqu'au point 3 : 36, puis 37 à partir du point 4 (arrivée de Mme Marie-Pierre GIRARD)

Nombre de conseillers communautaires ayant donné pouvoir : 6

Nombre de conseillers communautaires votants jusqu'au point 3 : 42, puis 43 à partir du point 4 (arrivée de Mme Marie-Pierre GIRARD)

Secrétaire de Séance : Justin BOZONNET

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 janvier 2020	4
2. Lieu du conseil communautaire du mardi 7 avril 2020 à 18h	4
FINANCES PUBLIQUES	5
3. Approbation comptes de gestion 2019-Budgets principal et annexes	5
4. Approbation compte administratif 2019-Budgets principal et annexes	5
5. Affectation des résultats 2019 - Budgets principal et annexes.	7
6. Vote des budgets primitifs - Budgets principal et annexes.	11
7. Fixation des taux d'impôts communautaires 2020	23
8. Fixation du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2020	23
9. Approbation des attributions de compensation des communes révisées-Exercice 2020	24
10. Centre sportif de la Revenette- Procès-verbal de rétrocession à la Commune de Vacheresse	25
11. Versement acompte sur la subvention à l'OT PEVA-exercice 2020	26
12. Centre de secours d'Évian – actualisation de la participation financière de la CCPEVA	26
13. Versement subvention Cluster eau-exercice 2020	27
14. Attribution Fonds de concours- exercice 2020	28
PATRIMOINE	33
15. Bilans des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2019	33
FONCTION PUBLIQUE	38
16. Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes	38
17. Recrutement de trois agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité	39
18. Rémunération du poste de chargé de mission « services à la population »	39
19. Modification de l'action sociale	40
COMMANDE PUBLIQUE	41
20. ECONOMIE - Travaux d'aménagement et de viabilisation pour l'extension du parc d'activités des Vignes Rouges à Publier	41
21. MOBILITÉ - convention de groupement de commande avec Thonon Agglomération pour une mission d'assistance au renouvellement des contrats de transports	43
ENVIRONNEMENT	44
22. Contrat de transition écologique – convention partenariat CEREMA	44
23. Développement durable – démarches établissements scolaires.	45
24. GEMAPI – convention tripartite avec le SIAC et Thonon agglomération sur les travaux de la Basse-Dranse	46
25. GEMAPI – convention de coopération public avec le CEREMA sur la mise en œuvre de la GEMAPI	

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	48
26. Convention de mise à disposition des outils de médiation réalisés dans le cadre du programme européen ALCOTRA	48
SERVICES A LA POPULATION	48
27. Subvention à la Mission locale au titre de l'année 2020	48
28. Demande de soutien à la construction de logements sociaux – Haute-Savoie habitat	49
MOBILITÉ	49
29. Convention relative à la communauté tarifaire Léman Pass	49
30. Dispositif temporaire de fonctionnement des navettes saisonnières ColomBus	50
DECHETS - TRI SELECTIF	51
31. Renouvellement de la convention relative au recyclage des textiles	51
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	51
32. Programme de travaux prévisionnel 2020 - 2021	51

Mme Josiane LEI ouvre la séance à 9h30 et remercie les participants pour leur présence, ainsi que Monsieur Bruno GILLET, maire de Saint-Paul-en-Chablais pour l'accueil de la présente séance du conseil communautaire.

Elle invite Justin BOZONNET, secrétaire de séance, à procéder à l'appel des conseillers communautaires. Le quorum est constaté.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 janvier 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 janvier 2020.

2. Lieu du conseil communautaire du mardi 7 avril 2020 à 18h

Il est proposé de tenir le conseil communautaire du 7 avril 2020 à la maison des associations (salle polyvalente) – 1 nouvelle route du stade à Evian.

Le conseil communautaire approuve la tenue de la séance du conseil communautaire du 7 avril à la maison des associations à Evian-les-Bains.

FINANCES PUBLIQUES

3. Approbation comptes de gestion 2019-Budgets principal et annexes

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **CONSTATE** la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif ;
- **DECLARE** que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve sauf le règlement et l'apurement de la Chambre Régionale et Territoriale des Comptes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

4. Approbation compte administratif 2019-Budgets principal et annexes

Après s'être fait présenter au travers du rapport joint et des documents budgétaires en annexe de la présente note le détail des écritures réalisées tant en dépenses qu'en recettes, en investissement qu'en fonctionnement, réelles que d'ordre ;

Vu le résumé par section et type des écritures 2019 présenté ci-dessous pour le budget principal et les budgets annexes de la CCPEVA ainsi que les résultats financiers ;

Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2019 ;

Considérant que la présente délibération inclus le rapport du compte administratif 2019, adressé aux membres du conseil communautaire en même temps que la convocation individuelle ;

Considérant que le conseil communautaire, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2019, a procédé à l'élection d'un président de séance différent de la Présidente, en application de l'article L.5212-16-2° du CGCT renvoyant à l'article L.2121-14 du CGCT.

CCPEVA-BUDGET PRINCIPAL-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	8 322 336,58 €	0,00 €	0,00 €	8 322 336,58 €	3 175 067,73 €
	Recettes	8 322 336,58 €	0,00 €	0,00 €	8 322 336,58 €	2 423 632,07 €
	Résultat INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-751 435,66 €
FONCT	Dépenses	24 992 900,00 €	0,00 €	0,00 €	24 992 900,00 €	18 965 432,70 €
	Recettes	25 960 628,52 €	0,00 €	0,00 €	25 960 628,52 €	21 647 355,06 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	967 728,52 €	0,00 €	0,00 €	967 728,52 €	2 681 922,28 €
RESULTAT GLOBAL		967 728,52 €	0,00 €	0,00 €	967 728,52 €	1 930 486,62 €
CCPEVA-BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	10 959 780,45 €	0,00 €	-130 000,00 €	10 829 780,45 €	6 453 718,44 €
	Recettes	10 959 780,45 €	0,00 €	-130 000,00 €	10 829 780,45 €	3 674 611,52 €
	Résultat INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 779 106,92 €
FONCT	Dépenses	10 680 726,35 €	0,00 €	115 000,00 €	10 795 726,35 €	6 122 122,02 €
	Recettes	10 680 726,35 €	0,00 €	115 000,00 €	10 795 726,35 €	8 694 229,71 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 572 107,69 €
RESULTAT GLOBAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-206 999,23 €

CCPEVA-BUDGET ANNEXE TRI DECHETS-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	2 178 740,64 €	0,00 €	-379 600,00 €	1 799 140,64 €	1 265 316,58 €
	Recettes	2 178 740,64 €	0,00 €	-379 600,00 €	1 799 140,64 €	581 795,02 €
	Résultat INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-683 521,56 €
FONCT	Dépenses	7 311 856,46 €	0,00 €	113 000,00 €	7 424 856,46 €	7 182 491,32 €
	Recettes	7 311 856,46 €	0,00 €	113 000,00 €	7 424 856,46 €	6 858 533,44 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-323 957,88 €
RESULTAT GLOBAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 007 479,44 €

CCPEVA-BUDGET ANNEXE METHANISATION COMPOSTAGE-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	1 182 257,33 €	0,00 €	-204 981,00 €	977 276,33 €	762 257,33 €
	Recettes	1 182 257,33 €	0,00 €	-204 981,00 €	977 276,33 €	534 276,33 €
	Résultat INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-227 981,00 €
FONCT	Dépenses	1 160 400,00 €	0,00 €	0,00 €	1 160 400,00 €	737 601,30 €
	Recettes	1 160 400,00 €	0,00 €	0,00 €	1 160 400,00 €	737 338,74 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-262,56 €
RESULTAT GLOBAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-228 243,56 €

CCPEVA-BUDGET ANNEXE MOBILITE-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	167 491,90 €	0,00 €	0,00 €	167 491,90 €	94 436,62 €
	Résultat INVESTISSEMENT	167 491,90 €	0,00 €	0,00 €	167 491,90 €	94 436,62 €
FONCT	Dépenses	4 741 600,00 €	0,00 €	0,00 €	4 741 600,00 €	4 342 211,34 €
	Recettes	3 390 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 390 000,00 €	3 842 956,79 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	-1 351 600,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 351 600,00 €	-499 254,55 €
RESULTAT GLOBAL		-1 184 108,10 €	0,00 €	0,00 €	-1 184 108,10 €	-404 817,93 €

CCPEVA-BUDGET ANNEXE ZAE CARTHERAY-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	5 365 324,94 €	0,00 €	600 845,44 €	5 966 170,38 €	5 958 890,56 €
	Recettes	3 896 170,38 €	0,00 €	1 726 405,62 €	5 622 576,00 €	3 896 170,38 €
	Résultat INVESTISSEMENT	-1 469 154,56 €	0,00 €	1 125 560,18 €	-343 594,38 €	-2 062 720,18 €
FONCT	Dépenses	4 925 170,38 €	0,00 €	2 009 905,62 €	6 935 076,00 €	5 062 720,18 €
	Recettes	6 635 071,20 €	0,00 €	643 599,18 €	7 278 670,38 €	5 105 473,92 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	1 709 900,82 €	0,00 €	-1 366 306,44 €	343 594,38 €	42 753,74 €
RESULTAT GLOBAL		240 746,26 €	0,00 €	-240 746,26 €	0,00 €	-2 019 966,44 €

CCPEVA-BUDGET ANNEXE ZAE CRET-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	Dépenses	1 930,54 €	0,00 €	0,00 €	1 930,54 €	1 930,54 €
	Recettes	1 930,54 €	0,00 €	0,00 €	1 930,54 €	1 930,54 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CCPEVA-BUDGET ANNEXE ZAE MONTIGNY-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	Dépenses	41 259,56 €	0,00 €	0,00 €	41 259,56 €	41 259,56 €
	Recettes	41 259,56 €	0,00 €	0,00 €	41 259,56 €	41 259,56 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CCPEVA-BUDGET ANNEXE ZAE LA CRETO-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	552 010,28 €	0,00 €	0,00 €	552 010,28 €	265 649,16 €
	Recettes	240 940,03 €	0,00 €	0,00 €	240 940,03 €	0,00 €
	Résultat INVESTISSEMENT	-311 070,25 €	0,00 €	0,00 €	-311 070,25 €	-265 649,16 €
FONCT	Dépenses	270 940,03 €	0,00 €	0,00 €	270 940,03 €	4 644,02 €
	Recettes	582 010,28 €	0,00 €	0,00 €	582 010,28 €	4 644,00 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	311 070,25 €	0,00 €	0,00 €	311 070,25 €	-0,02 €
RESULTAT GLOBAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-265 649,18 €

CCPEVA-BUDGET ANNEXE ZAE LES PLACES-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	81 335,25 €	0,00 €	83 000,00 €	164 335,25 €	82 220,25 €
	Recettes	75 302,13 €	0,00 €	0,00 €	75 302,13 €	0,00 €
	Résultat INVESTISSEMENT	-6 033,12 €	0,00 €	-83 000,00 €	-89 033,12 €	-82 220,25 €
FONCT	Dépenses	275 302,13 €	0,00 €	0,00 €	275 302,13 €	885,00 €
	Recettes	295 000,00 €	0,00 €	83 000,00 €	378 000,00 €	885,00 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	19 697,87 €	0,00 €	83 000,00 €	102 697,87 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL		13 664,75 €	0,00 €	0,00 €	13 664,75 €	-82 220,25 €

CCPEVA-BUDGET ANNEXE BATIMENTS ACTIVITES ECONOMIQUES-SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2019						
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Réalisé 2019
INVEST	Dépenses	321 000,00 €	0,00 €	0,00 €	321 000,00 €	5 100,00 €
	Recettes	321 000,00 €	0,00 €	0,00 €	321 000,00 €	17 931,93 €
	Résultat INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 831,93 €
FONCT	Dépenses	50 947,41 €	0,00 €	0,00 €	50 947,41 €	45 878,99 €
	Recettes	50 947,41 €	0,00 €	0,00 €	50 947,41 €	46 000,00 €
	Résultat FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121,01 €
RESULTAT GLOBAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 952,94 €

Mme Josiane LEI, présidente de la CCPEVA, se retire pour que le conseil communautaire puisse approuver le compte administratif 2019.

Le nombre de membres présents est ramené à 36 et le nombre de votants à 41.

M. Gaston LACROIX, 1^{er} vice-président de la CCPEVA fait procéder au vote du compte administratif 2019.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal et de budgets annexes de la CCPEVA tel que synthétisés dans les tableaux ci-dessus et détaillés dans les documents budgétaires joints en annexe.**

5. Affectation des résultats 2019 - Budgets principal et annexes.

Après s'être fait présenter au travers du rapport joint et des documents budgétaires en annexe de la note au compte administratif 2019 le détail des écritures réalisées tant en dépenses qu'en recettes, en investissement qu'en fonctionnement, réelles que d'ordre ;

Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2019 ;

Il est proposé, pour le budget principal et les budgets annexes, les affectations de résultats 2019 suivantes :

I Budget principal

BUDGET PRINCIPAL				
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	18 965 432,78 €	21 647 355,06 €	2 681 922,28 €
	Section d'investissement	3 175 067,73 €	2 423 632,07 €	-751 435,66 €
	Total	-15 790 365,05 €	-19 223 722,99 €	1 930 486,62 €
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00 €	4 324 700,52 €	4 324 700,52 €
	Section d'investissement	0,00 €	563 110,21 €	563 110,21 €
	Total	0,00 €	4 887 810,73 €	4 887 810,73 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	1 509 885,49 €	218 499,01 €	-1 291 386,48 €
	Total des restes à réaliser	1 509 885,49 €	218 499,01 €	-1 291 386,48 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	18 965 432,78 €	25 972 055,58 €	7 006 622,80 €
	Section d'investissement	4 684 953,22 €	3 205 241,29 €	-1 479 711,93 €
	Total	23 650 386,00 €	29 177 296,87 €	5 526 910,87 €
001 – Déficit d'investissement reporté	-188 325,45 €			
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 479 711,93 €			
002 – Excédent de fonctionnement reporté	5 526 910,87 €			

II Budget annexe – Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT				
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	6 122 122,02 €	8 694 229,71 €	2 572 107,69 €
	Section d'investissement	6 453 718,44 €	3 674 611,52 €	-2 779 106,92 €
	Total	331 596,42 €	-5 019 618,19 €	-206 999,23 €
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00 €	4 479 626,35 €	4 479 626,35 €
	Section d'investissement	0,00 €	1 196 144,15 €	1 196 144,15 €
	Total	0,00 €	5 675 770,50 €	5 675 770,50 €
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	1 158 621,98 €	1 089 321,00 €	-69 300,98 €
	Total des restes à réaliser	1 158 621,98 €	1 089 321,00 €	-69 300,98 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 122 122,02 €	13 173 856,06 €	7 051 734,04 €
	Section d'investissement	7 612 340,42 €	5 960 076,67 €	-1 652 263,75 €
	Total	13 734 462,44 €	19 133 932,73 €	5 399 470,29 €
001 – Déficit d'investissement reporté	-1 582 962,77 €			
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 652 263,75 €			
002 – Excédent de fonctionnement reporté	5 399 470,29 €			

III Budget annexe - Tri et déchets

BUDGET ANNEXE TRI DECHETS				
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	7 182 491,32 €	6 858 533,44 €	-323 957,88 €
	Section d'investissement	1 265 316,58 €	581 795,02 €	-683 521,56 €
	Total	-5 917 174,74 €	-6 276 738,42 €	-1 007 479,44 €
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00 €	976 856,46 €	976 856,46 €
	Section d'investissement	0,00 €	423 203,10 €	423 203,10 €
	Total	0,00 €	1 400 059,56 €	1 400 059,56 €
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	78 030,06 €	0,00 €	-78 030,06 €
	Total des restes à réaliser	78 030,06 €	0,00 €	-78 030,06 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	7 182 491,32 €	7 835 389,90 €	652 898,58 €
	Section d'investissement	1 343 346,64 €	1 004 998,12 €	-338 348,52 €
	Total	8 525 837,96 €	8 840 388,02 €	314 550,06 €
001 – Déficit d'investissement reporté	-260 318,46 €			
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	338 348,52 €			
002 – Excédent de fonctionnement reporté	314 550,06 €			

IV Budget annexe – Méthanisation

BUDGET ANNEXE METHANISATION				
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	737 601,30 €	737 338,74 €	-262,56 €
	Section d'investissement	762 257,33 €	534 276,33 €	-227 981,00 €
	Total	24 656,03 €	-203 062,41 €	-228 243,56 €
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00 €	11 330,66 €	11 330,66 €
	Section d'investissement	532 257,33 €	0,00 €	-532 257,33 €
	Total	532 257,33 €	11 330,66 €	-520 926,67 €
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	737 601,30 €	748 669,40 €	11 068,10 €
	Section d'investissement	1 294 514,66 €	534 276,33 €	-760 238,33 €
	Total	2 032 115,96 €	1 282 945,73 €	-749 170,23 €
001 – Déficit d'investissement reporté	-227 981,00 €			
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	11 068,10 €			
002 – Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €			

V Budget annexe – Mobilité

BUDGET ANNEXE MOBILITE				
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	4 342 211,34 €	3 842 956,34 €	-499 255,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	94 436,62 €	94 436,62 €
	Total	4 342 211,34 €	3 937 392,96 €	-404 818,38 €
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00 €	1 383 863,76 €	1 383 863,76 €
	Section d'investissement	0,00 €	72 991,90 €	72 991,90 €
	Total	0,00 €	1 456 855,66 €	1 456 855,66 €
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	4 342 211,34 €	5 226 820,10 €	884 608,76 €
	Section d'investissement	0,00 €	167 428,52 €	167 428,52 €
	Total	4 342 211,34 €	5 394 248,62 €	1 052 037,28 €
001 – Excédent d'investissement reporté	167 428,52 €			
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €			
002 – Excédent de fonctionnement reporté	884 608,76 €			

VI Budget annexe – ZAE Cret-Lugrin

Les résultats du budget sont nuls pour les deux sections. Aucune affectation de résultat n'est nécessaire.

VII Budget Annexe – ZAE Montigny

Les résultats du budget sont nuls pour les deux sections. Aucune affectation de résultat n'est nécessaire.

VII Budget annexe – ZAE Vignes Rouges (Cartheray)

BUDGET ANNEXE ZAE VIGNES ROUGES (ex CARTHERAY)				
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice				
	Section de fonctionnement	5 062 720,18 €	5 105 473,92 €	42 753,74 €
	Section d'investissement	5 062 720,18 €	3 896 170,38 €	-1 166 549,80 €
	Total	10 125 440,36 €	9 001 644,30 €	-1 123 796,06 €
Reports n-1				
	Section de fonctionnement	0,00 €	1 754 616,64 €	1 754 616,64 €
	Section d'investissement	896 170,38 €	0,00 €	-896 170,38 €
	Total	896 170,38 €	1 754 616,64 €	858 446,26 €

001 - Résultat d'investissement reporté	-2 062 720,18 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 797 370,38 €

VIII Budget annexe – ZAE la Creto

BUDGET ANNEXE ZAE CRETO				
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice				
	Section de fonctionnement	4 644,02 €	4 644,02 €	0,00 €
	Section d'investissement	4 644,02 €	0,00 €	-4 644,02 €
	Total	9 288,04 €	4 644,02 €	-4 644,02 €
Reports n-1				
	Section de fonctionnement	0,00 €	273 000,00 €	273 000,00 €
	Section d'investissement	261 005,14 €	0,00 €	-261 005,14 €
	Total	261 005,14 €	273 000,00 €	11 994,86 €

001 - Résultat d'investissement reporté	-265 649,16 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	273 000,00 €

IX Budget annexe – ZAE les Places

BUDGET ANNEXE ZAE LES PLACES				
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice				
	Section de fonctionnement	885,00 €	885,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	885,00 €	0,00 €	-885,00 €
	Total	1 770,00 €	885,00 €	-885,00 €
Reports n-1				
	Section de fonctionnement	0,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €
	Section d'investissement	81 332,25 €	0,00 €	-81 332,25 €
	Total	81 332,25 €	95 000,00 €	13 667,75 €

001 - Résultat d'investissement reporté	-82 217,25 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	95 000,00 €

X Budget annexe – Bâtiments d'Activités Économiques

BUDGET ANNEXE BATIMENTS ACTIVITES ECONOMIQUES				
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	45 878,99 €	46 000,00 €	121,01 €
	Section d'investissement	5 100,00 €	17 931,93 €	12 831,93 €
	Total	-40 778,99 €	-28 068,07 €	12 952,94 €
Reports n-1	Section de fonctionnement	0,00 €	494,03 €	494,03 €
	Section d'investissement	0,00 €	164 366,02 €	164 366,02 €
	Total	0,00 €	164 860,05 €	164 860,05 €
	Résultats 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	147 500,00 €	107 386,57 €	-40 113,43 €
	Total des restes à réaliser	147 500,00 €	107 386,57 €	-40 113,43 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	45 878,99 €	46 494,03 €	615,04 €
	Section d'investissement	152 600,00 €	289 684,52 €	137 084,52 €
	Total	198 478,99 €	336 178,55 €	137 699,56 €
001 – Excédent d'investissement reporté	177 197,95 €			
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €			
002 – Excédent de fonctionnement reporté	615,04 €			

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les affectations de résultats 2019 telles que présentées ci-dessus.

6. Vote des budgets primitifs - Budgets principal et annexes.

Après s'être fait présenter au travers du rapport joint et des documents budgétaires en annexe de la note au compte administratif 2019 le détail des écritures réalisées tant en dépenses qu'en recettes, en investissement qu'en fonctionnement, réelles que d'ordre ;

Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2019 ;

Vu la délibération d'affectation des résultats 2019

Il est proposé, pour le budget principal et les budgets annexes, les écritures 2020 en dépenses et en recettes suivantes :

I Budget principal

FONCTIONNEMENT

		BP 2019	CA 19	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
DEPENSES	011 CHARGES GENERALES	2 412 400,00 €	2 094 172,81 €	2 707 365,07 €	12,23%
	012 CHARGES DE PERSONNEL	2 008 000,00 €	1 775 167,64 €	2 050 229,55 €	2,10%
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	9 270 000,00 €	9 109 873,00 €	9 597 000,00 €	3,53%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000 500,00 €	3 976 010,16 €	4 721 615,00 €	18,03%
	66 CHARGES FINANCIERES	223 100,00 €	186 117,08 €	170 000,00 €	-23,80%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 255 500,00 €	841 614,30 €	1 230 371,85 €	-2,00%
	042 OPE ORDRE TRANSF SECT (AMORTISSEMENTS)	1 218 400,00 €	982 477,79 €	1 110 000,00 €	-8,90%
	023 VIREMENT SECTION INVEST	4 605 000,00 €	0,00 €	5 310 210,48 €	15,31%
	022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	TOTAL DEPENSES	24 992 900,00 €	18 965 432,78 €	26 896 791,95 €	7,62%
	TOTAL HORS DEPENSES D'ORDRE	19 169 500,00 €	17 982 954,99 €	20 476 581,47 €	6,82%
RECETTES	002 EXCEDENT REPORT N-1	4 324 700,52 €	0,00 €	5 526 910,87 €	NS
	013 REMBOURSEMENTS DE CHARGES	0,00 €	3 783,54 €	4 000,00 €	NS
	70 PRODUITS DES SERVICES	508 500,00 €	649 111,46 €	645 900,00 €	27,02%
	73 IMPOTS ET TAXES	17 894 000,00 €	17 891 768,35 €	18 078 315,02 €	1,03%
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 085 928,00 €	2 937 728,25 €	3 285 838,58 €	6,48%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	127 500,00 €	133 133,29 €	169 481,82 €	32,93%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	30 200,56 €	46 000,00 €	NS
	78 REPRISES SUR PROVISIONS		0,00 €	0,00 €	NS
	042 OPE ORDRE TRANSF SECT	20 000,00 €	1 629,61 €	1 700,00 €	-91,50%
	TOTAL RECETTES (hors 002)	21 635 928,00 €	21 647 355,06 €	22 231 235,42 €	2,75%
	TOTAL HORS RECETTES D'ORDRE et 013	21 615 928,00 €	21 641 941,91 €	22 225 535,42 €	2,82%
RE		BP 2019	CA 19	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
	SOLDE SANS RESULTAT N-1	-3 356 972,00 €	2 681 922,28 €	-4 665 556,53 €	38,98%
	SOLDE AVEC RESULTAT N-1	967 728,52 €	7 006 622,80 €	861 354,34 €	NS

INVESTISSEMENT

		BP 2019	CA 19	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19	
DEPENSES	001 DEFICIT REPORTE N-1		0,00 €	188 325,45 €		
	040 OPE ORDRE TRANSF SECT	20 000,00 €	1 629,61 €	1 700,00 €	-91,50%	
	020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	15 PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	587 000,00 €	586 395,31 €	494 981,82 €	NS	
	204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	2 818 960,60 €	1 136 702,35 €	2 679 074,02 €	-4,96%	
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	528 136,46 €	83 614,02 €	694 314,40 €	31,46%	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 737 139,52 €	653 935,74 €	3 948 176,83 €	127,28%	
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 631 100,00 €	712 790,70 €	4 944 942,24 €	87,94%	
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATT A DES PART	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS		
TOTAL DEPENSES		8 322 336,58 €	3 175 067,73 €	12 951 514,76 €	55,62%	
RECETTES		BP 2019	CA 19	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19	
	001 EXCEDENT REPORT N-1	563 110,21 €	0,00 €	0,00 €	NS	
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	1 352 526,37 €	1 150 479,37 €	2 397 771,26 €	NS	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	583 300,00 €	79 929,85 €	1 733 333,01 €	NS	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €	0,00 €	2 385 200,00 €	NS	
	45821 Opérations sous mandat	0,00 €	169 485,50 €	0,00 €	NS	
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	
	27 CESSIONS IMMOBILISATIONS	0,00 €	41 259,56 €	15 000,00 €	NS	
	024 PRODUITS DES CESSIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	
	040 OPE ORDRE TRANSF SECT	1 218 400,00 €	982 477,79 €	1 110 000,00 €	-8,90%	
	021 VIREMENT SECTION DE FONCT	4 605 000,00 €	0,00 €	5 310 210,48 €	15,31%	
	TOTAL RECETTES		8 322 336,58 €	2 423 632,07 €	12 951 514,75 €	55,62%
	RESULTATS		BP 2019	CA PREV 19	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
SOLDE		-563 110,21 €	-751 435,66 €	-188 325,45 €	-66,56%	
SOLDE AVEC RESULTAT N-1		0,00 €	-188 325,45 €	0,00 €	NS	

II Budget annexe – Assainissement

CC PEVA BUDGET ASSAINISSEMENT						
			BP+DM2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 454 400,00 €	1 421 925,23 €	1 417 985,00 €	-2,50%
	012	CHARGES DE PERSONNEL	650 000,00 €	555 114,87 €	675 000,00 €	3,85%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 857 000,00 €	1 853 488,00 €	2 096 067,00 €	12,87%
	66	CHARGES FINANCIERES	444 000,00 €	443 132,14 €	436 000,00 €	-1,80%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	230 000,00 €	174 033,31 €	165 000,00 €	-28,26%
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 485 326,35 €	0,00 €	4 680 202,12 €	4,34%
	042	OP DE TRANSF ENTRE SECT (Amort)	1 675 000,00 €	1 674 428,47 €	1 795 000,00 €	7,16%
	TOTAL DEPENSES		10 795 726,35 €	6 122 122,02 €	11 265 254,12 €	4,35%
	002	Excédent reporté N-1	4 479 626,35 €	0,00 €	5 399 470,29 €	20,53%
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	5 254 700,00 €	5 487 749,21 €	5 257 000,00 €	0,04%
	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	100 000,00 €	91 481,76 €	60 000,00 €	-40,00%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	420 400,00 €	2 703 661,35 €	1 770 000,00 €	321,03%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	693,54 €	500,00 €	NS
	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	6 243,49 €	0,00 €	NS
	042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANS ENTRE SECT	541 000,00 €	404 400,36 €	405 000,00 €	-25,14%
	TOTAL RECETTES		10 795 726,35 €	8 694 229,71 €	12 891 970,29 €	19,42%
	RESULTAT N		-4 479 626,35 €	2 572 107,69 €	-3 772 754,12 €	
	RESULTAT AVEC REPRISE N-1		0,00 €	7 051 734,04 €	1 626 716,17 €	

		BP+ DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
INVESTISSEMENT	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	985 000,00 €	984 474,27 €	970 000,00 €	-1,52%
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000,00 €	480,00 €	384 000,00 €	9500,00%
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 019 876,85 €	1 340 325,51 €	2 045 742,22 €	1,28%
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	7 079 437,74 €	3 724 038,30 €	6 546 588,88 €	-7,53%
	020 DEPENSES IMPREVUES	465,86 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	040 OP TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amort)	541 000,00 €	404 400,36 €	405 000,00 €	-25,14%
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	001 DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	1 582 962,77 €	NS
	TOTAL DEPENSES	10 829 780,45 €	6 453 718,44 €	11 934 293,87 €	10,20%
	001 Excédent reporté N-1	1 196 144,15 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	4 485 326,35 €	0,00 €	4 680 202,12 €	4,34%
	040 OP TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amort)	1 675 000,00 €	1 674 428,47 €	1 795 000,00 €	7,16%
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	10 FCTVA	621 326,95 €	731 685,00 €	600 000,00 €	-3,43%
	1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00 €	0,00 €	1 652 263,75 €	NS
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 081 983,00 €	1 213 369,00 €	3 206 828,00 €	54,03%
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	570 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	-100,00%
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	53 129,05 €	0,00 €	NS
	TOTAL RECETTES	10 829 780,45 €	3 674 611,52 €	11 934 293,87 €	10,20%
RESULTAT		-1 196 144,15 €	-2 779 106,92 €	0,00 €	
RESULTAT N-1		0,00 €	-1 582 962,77 €	0,00 €	

III Budget annexe - Tri et déchets

			BP+DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 020 730,00 €	5 001 273,49 €	4 849 496,00 €	-3,41%
	012	CHARGES DE PERSONNEL	1 120 000,00 €	1 029 820,75 €	1 146 000,00 €	2,32%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	723 600,00 €	723 246,22 €	750 000,00 €	3,65%
	66	CHARGES FINANCIERES	58 000,00 €	57 714,63 €	54 000,00 €	-6,90%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	235,21 €	6 000,00 €	500,00%
	022	DEPENSES IMPREVUES	688,92 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	125 837,54 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	042	OP DE TRANSF ENTRE SECT (Amort)	375 000,00 €	370 401,02 €	520 000,00 €	38,67%
	TOTAL DEPENSES		7 424 856,46 €	7 182 491,32 €	7 325 496,00 €	-1,34%
	002	Excédent reporté N-1	976 856,46 €	0,00 €	314 550,06 €	-67,80%
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	270 000,00 €	306 779,66 €	272 000,00 €	0,74%
	73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	5 600 000,00 €	5 606 142,00 €	5 710 988,00 €	1,98%
	74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	376 000,00 €	731 125,69 €	411 000,00 €	9,31%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	202 000,00 €	202 560,22 €	616 957,94 €	205,42%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00 €	4 979,54 €	0,00 €	-100,00%
	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	6 946,33 €	0,00 €	NS
TOTAL RECETTES			7 426 356,46 €	6 858 533,44 €	7 325 496,00 €	-1,36%
RESULTAT N			-975 356,46 €	-323 957,88 €	-314 550,06 €	
RESULTAT AVEC REPRISE N-1			1 500,00 €	652 898,58 €	0,00 €	

			BP+DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
INVESTISSEMENT	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	102 000,00 €	101 321,36 €	120 000,00 €	17,65%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			35 000,00 €	NS
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 692 140,64 €	1 163 995,22 €	1 322 013,44 €	-21,87%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €	50,00%
	001	DEFICIT REPORTE N-1			260 318,46 €	NS
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	TOTAL DEPENSES		1 799 140,64 €	1 265 316,58 €	1 744 831,90 €	-3,02%
	001	Excédent reporté N-1	423 203,10 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	125 837,54 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	040	OP TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amort)	376 500,00 €	370 401,02 €	520 000,00 €	38,11%
	10	FCTVA	175 100,00 €	204 494,00 €	210 000,00 €	19,93%
	1068	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	338 348,52 €	NS
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	700 000,00 €	0,00 €	676 483,38 €	-3,36%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	6 900,00 €	0,00 €	NS
	TOTAL RECETTES		1 800 640,64 €	581 795,02 €	1 744 831,90 €	-3,10%
	RESULTAT N		-421 703,10 €	-683 521,56 €	0,00 €	
	RESULTAT AVEC REPRISE N-1		0,00 €	-260 318,46 €	0,00 €	

CC PEVA BUDGET METHANISATION

		BP+DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
FONCTIONNEMENT	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 181,00 €	79 392,32 €	123 500,00 €	54,03%
	012 CHARGES DE PERSONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	66 CHARGES FINANCIERES	56 400,00 €	56 129,98 €	54 000,00 €	-4,26%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	605 000,00 €	600 060,00 €	0,00 €	-100,00%
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	416 800,00 €	0,00 €	512 893,90 €	23,06%
	042 OP DE TRANSF ENTRE SECT (Amort)	2 019,00 €	2 019,00 €	2 019,00 €	0,00%
		2 000,00 €	2 019,00 €		-100,00%
	TOTAL DEPENSES	1 160 400,00 €	737 601,30 €	692 412,90 €	-40,33%
	002 Excédent reporté N-1	11 330,66 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	187 000,00 €	187 338,74 €	231 000,00 €	23,53%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	962 069,34 €	550 000,00 €	461 412,90 €	-52,04%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	TOTAL RECETTES	1 160 400,00 €	737 338,74 €	692 412,90 €	-40,33%
RESULTAT N		-11 330,66 €	-262,56 €	0,00 €	
RESULTAT AVEC REPRISE N-1		0,00 €	11 068,10 €	0,00 €	
INVESTISSEMENT		BP+DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	0,00%
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	-82,00%
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 019,00 €	0,00 €	50 000,00 €	-56,53%
	23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	27 AUTRES IMMOS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	001 DEFICIT REPORTE N-1	532 257,33 €	532 257,33 €	227 981,00 €	-57,17%
	TOTAL DEPENSES	977 276,33 €	762 257,33 €	525 981,00 €	-46,18%
	001 Excédent reporté N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	416 800,00 €	0,00 €	512 893,90 €	23,06%
	040 OP TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amort)	2 019,00 €	2 019,00 €	2 019,00 €	0,00%
	10 FCTVA	26 200,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	1068 AFFECTATION RESULTAT	242 088,85 €	242 088,85 €	11 068,10 €	-95,43%
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	290 168,48 €	290 168,48 €	0,00 €	-100,00%
	TOTAL RECETTES	977 276,33 €	534 276,33 €	525 981,00 €	-46,18%
RESULTAT N		0,00 €	-227 981,00 €	0,00 €	
RESULTAT AVEC N-1		0,00 €	-227 981,00 €	0,00 €	

V Budget annexe – Mobilité

CC PEVA BUDGET MOBILITE					
		BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
FONCTIONNEMENT	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 646 900,00 €	4 247 672,72 €	4 079 735,00 €	-12,21%
	66 CHARGES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00 €	102,00 €	1 000,00 €	400,00%
	042 TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amort)	94 500,00 €	94 436,62 €	71 100,00 €	-24,76%
	TOTAL DEPENSES	4 741 600,00 €	4 342 211,34 €	4 151 835,00 €	-12,44%
	002 Excédent reporté N-1	1 383 863,76 €	0,00 €	884 609,01 €	-36,08%
	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	17 200,00 €	25 910,61 €	22 000,00 €	27,91%
	73 PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	805 000,00 €	1 130 387,64 €	1 144 324,68 €	42,15%
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 567 800,00 €	2 686 658,34 €	2 662 822,00 €	3,70%
	77 PRODUITS ECXEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	TOTAL RECETTES	4 773 863,76 €	3 842 956,59 €	4 713 755,69 €	-1,26%
	RESULTAT SANS N-1	-1 351 600,00 €	-499 254,75 €	561 920,69 €	
	RESULTAT AVEC N-1	32 263,76 €	884 609,01 €	561 920,69 €	
		BP + DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
INVESTISS	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00 €	4 000,00 €	NS
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00 €	234 528,52 €	NS
	TOTAL DEPENSES	0,00 €	0,00 €	238 528,52 €	
	001 Excédent reporté N-1	72 991,90 €	0,00 €	167 428,52 €	129,38%
	040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amort)	94 500,00 €	94 436,62 €	71 100,00 €	-24,76%
	TOTAL RECETTES	167 491,90 €	94 436,62 €	238 528,52 €	42,41%
	RESULTAT N	167 491,90 €	94 436,62 €	-167 428,52 €	
RESULTAT INCLUANT N-1		167 491,90 €	167 428,52 €	0,00 €	

VI Budget annexe – ZAE Cret-Lugrin

Aucun crédit, ni de dépenses ni de recettes ne sont prévus pour 2020 pour ce budget. Il est donc voté à 0 pour toutes ses sections.

VII Budget Annexe – ZAE Montigny

Aucun crédit, ni de dépenses ni de recettes ne sont prévus pour 2020 pour ce budget. Il est donc voté à 0 pour toutes ses sections.

VII Budget annexe – ZAE Vignes Rouges (Cartheray)

CC PEVA BUDGET ZAE VIGNES ROUGES (Cartheray)						
			BP+ DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 312 500,00 €	4 166 549,80 €	3 130 000,00 €	-27,42%
	66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	7 400,00 €	NS
	042	OP D'ORDRE TRANS ENTRE SECTION (Amort)	896 170,38 €	896 170,38 €	5 062 720,18 €	464,93%
	023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1 726 405,62 €	0,00 €	610 013,79 €	-64,67%
	TOTAL DEPENSES		6 935 076,00 €	5 062 720,18 €	8 810 133,97 €	27,04%
	002	Excédent reporté N-1	1 754 616,64 €	0,00 €	1 797 370,38 €	2,44%
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	411 300,00 €	0,00 €	1 696 500,00 €	312,47%
	74	SUBVENTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	42 753,74 €	42 753,74 €	0,00 €	-100,00%
042	OP D'ORDRE TRANS ENTRE SECTIONS (Amort)	5 070 000,00 €	5 062 720,18 €	5 316 263,59 €	4,86%	
	TOTAL RECETTES	7 278 670,38 €	5 105 473,92 €	8 810 133,97 €	21,04%	
	RESULTAT N	343 594,38 €	42 753,74 €	-1 797 370,38 €		
	RESULTAT AVEC N-1	343 594,38 €	1 797 370,38 €	0,00 €		
			BP+ DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
INVESTISSEMENT	001	Déficit reporté N-1	896 170,38 €	896 170,38 €	2 062 720,18 €	130,17%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €	426 000,00 €	NS
	040	OP D'ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	5 070 000,00 €	5 062 720,18 €	5 316 263,59 €	4,86%
	TOTAL DEPENSES		5 966 170,38 €	5 958 890,56 €	7 378 983,77 €	23,68%
	040	OP D'ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	896 170,38 €	896 170,38 €	5 062 720,18 €	464,93%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 132 249,80 €	-28,93%
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 726 405,62 €	0,00 €	610 013,79 €	-64,67%
TOTAL RECETTES		5 622 576,00 €	3 896 170,38 €	7 804 983,77 €	38,82%	
RESULTAT		-343 594,38 €	-2 062 720,18 €	426 000,00 €		

VIII Budget annexe – ZAE la Creto

CC PEVA BUDGET ZAE CRETO						
			BP+ DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 000,00 €	4 644,02 €	1 096 500,00 €	3555,00%
	042	OP D'ORDRE TRANS ENTRE SECTION (Amort)	240 940,03 €	0,00 €	4 644,02 €	-98,07%
	023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	846 706,55 €	NS
	TOTAL DEPENSES		270 940,03 €	4 644,02 €	1 947 850,57 €	618,92%
	002	Excédent reporté N-1	273 000,00 €	0,00 €	273 000,00 €	0,00%
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	0,00 €	0,00 €	414 800,00 €	NS
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 005,14 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
042	OP D'ORDRE TRANS ENTRE SECTIONS (Amort)	291 005,14 €	4 644,02 €	1 260 050,57 €	333,00%	
TOTAL RECETTES		582 010,28 €	4 644,02 €	1 947 850,57 €	234,68%	
RESULTAT SANS N-1		311 070,25 €	0,00 €	0,00 €		
RESULTAT AVEC N-1		311 070,25 €	273 000,00 €	0,00 €		
			BP+ DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
INVESTISSEMENT	001	Déficit reporté N-1	261 005,14 €	261 005,14 €	265 649,16 €	1,78%
	040	OP D'ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	291 005,14 €	4 644,02 €	1 260 050,57 €	333,00%
	TOTAL DEPENSES		552 010,28 €	265 649,16 €	1 525 699,73 €	176,39%
	040	OP D'ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	240 940,03 €	0,00 €	4 644,02 €	-98,07%
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	846 706,55 €	NS
	16	EMPRUNTS	0,00 €	0,00 €	674 349,16 €	NS
TOTAL RECETTES		240 940,03 €	0,00 €	1 525 699,73 €	533,23%	
RESULTAT SANS N-1		-311 070,25 €	-265 649,16 €	0,00 €		
RESULTAT AVEC N-1		-311 070,25 €	-265 649,16 €	0,00 €		

IX Budget annexe – ZAE les Places

CC PEVA BUDGET ZAE LES PLACES

		Budget 2017 (BP+DM)	CA 2017	BP + DM 2018	CA 2018	BP+DM2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19
FONCTIONNEMENT	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	305 000,00 €	6 033,12 €	302 000,00 €	75 302,13 €	200 000,00 €	885,00 €	0,00 €	-100,00%
	042 OP D'ORDRE TRANS ENTRE SECTION (Amort)	610 000,00 €	0,00 €	604 000,00 €	0,00 €	75 302,12 €	0,00 €	885,00 €	-98,82%
	023 VIREMENT SECTION D INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163 555,50 €	NS
	TOTAL DEPENSES	915 000,00 €	6 033,12 €	906 000,00 €	75 302,13 €	275 302,12 €	885,00 €	164 440,50 €	-40,27%
	002 Excédent reporté N-1	0,00 €	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	95 000,00 €	0,00 €	95 000,00 €	0,00%
	70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
INVESTISSEMENT									
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	305 000,00 €	95 000,00 €	207 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	042 OP D'ORDRE TRANS ENTRE SECTIONS (Amort)	610 000,00 €	6 033,12 €	604 000,00 €	75 302,13 €	83 000,00 €	885,00 €	82 220,25 €	-0,94%
	TOTAL RECETTES	915 000,00 €	101 033,12 €	906 000,00 €	75 302,13 €	378 000,00 €	885,00 €	177 220,25 €	-53,12%
	RESULTAT SANS N-1					7 697,88 €	0,00 €	12 778,75 €	
	RESULTAT AVEC N-1					102 697,88 €	95 000,00 €	12 779,75 €	
INVESTISSEMENT									
	001 Déficit reporté N-1	0,00 €	0,00 €	6 033,12 €	6 033,12 €	81 335,25 €	81 335,25 €	82 220,25 €	1,09%
	040 OP D'ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	610 000,00 €	6 033,12 €	604 000,00 €	75 302,13 €	83 000,00 €	885,00 €	82 220,25 €	-0,94%
	TOTAL DEPENSES	610 000,00 €	6 033,12 €	610 033,12 €	81 335,25 €	164 335,25 €	82 220,25 €	164 440,50 €	0,06%
	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163 555,50 €	NS
	040 OP D'ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	610 000,00 €	0,00 €	604 000,00 €	0,00 €	75 302,12 €	0,00 €	885,00 €	-98,82%
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES	610 000,00 €	0,00 €	604 000,00 €	0,00 €	75 302,12 €	0,00 €	164 440,50 €	118,37%
	RESULTAT					-89 033,13 €	-82 220,25 €	0,00 €	

CC PEVA BUDGET BATIMENT ACTIVITES ECONOMIQUES						
		BP +DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19	
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 100,00 €	15 067,04 €	25 000,00 €	65,56%
	66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 500,00 €	30 811,95 €	2 500,00 €	-92,06%
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 347,41 €	0,00 €	126 816,05 €	2817,05%
	TOTAL DEPENSES		50 947,41 €	45 878,99 €	154 316,05 €	202,89%
	002	Excédent reporté N-1	494,03 €	0,00 €	615,04 €	24,49%
	74	SUBVENTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 453,38 €	46 000,00 €	153 701,01 €	204,64%
	042	OP D'ORDRE TRANS ENTRE SECTIONS (Amort)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
	TOTAL RECETTES		50 947,41 €	46 000,00 €	154 316,05 €	202,89%
	RESULTAT		0,00 €	615,04 €	0,00 €	
		BP +DM 2019	CA 2019	BP 2020	EVOL BP 20/BP 19	
INVESTISSEMENT	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	510,00 €	510,00 €	0,00 €	-100,00%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	263 900,00 €	NS
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	293 490,00 €	4 590,00 €	147 500,00 €	-49,74%
	TOTAL DEPENSES		321 000,00 €	5 100,00 €	411 400,00 €	28,16%
	001	EXCEDENT REPORTE N-1	164 366,02 €	0,00 €	177 197,95 €	7,81%
	021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 347,41 €	0,00 €	126 816,05 €	2817,05%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	107 386,57 €	0,00 €	107 386,00 €	0,00%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 900,00 €	17 931,93 €	0,00 €	-100,00%
	TOTAL RECETTES		321 000,00 €	17 931,93 €	411 400,00 €	28,16%
	SOLDE SANS RESULTAT N-1		0,00 €	12 831,93 €	-177 197,95 €	
	SOLDE AVEC RESULTAT N-1			177 197,95 €	0,00 €	

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif au niveau du chapitre, tel qu'expliqué dans le rapport joint présenté dans les documents comptables joints en annexe et synthétisé dans les tableaux ci-dessus.

Interventions et débats

M. Pascal CHESSEL s'étonne que les travaux pour le déplacement d'une station d'épuration ne soient pas prévus au budget. M. Gérard COLOMER répond que cette dépense sera prévue plutôt sur 2021.

Madame Pascale ESCOUBES demande des précisions sur la baisse de prime du SERTE qui engendre une augmentation de la participation de la CCPEVA au SERTE, en raison de non-conformités. Gérard COLOMER répond qu'effectivement, la CCPEVA est concernée et que cela est en lien avec les déversoirs d'orages. Toutefois, la CCPEVA travaille à corriger cette non-conformité.

M. Michel BUFFET souhaite avoir confirmation que les travaux d'assainissement de LACROIX se feront bien à CHEVENOZ. M. Régis BENED confirme.

7. Fixation des taux d'impôts communautaires 2020

La CCPEVA a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). A ce titre, elle perçoit la totalité de la cotisation foncière des entreprises (CFE) sur son territoire et doit fixer un taux concernant cet impôt.

Par ailleurs, elle continue de percevoir, de même que ses communes membres, la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière (TF) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et doit donc fixer chaque année les taux concernant ces impôts.

Il est proposé en 2020 de maintenir le niveau de fiscalité de 2019.

Au regard des bases fiscales estimées, le produit fiscal suivant est attendu :

Fiscalité directe locale	Bases fiscales estimées 2020	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	96 874 331	3,73%	3 613 413
Taxe sur le foncier bâti	82 316 283	2,65%	2 181 381
Taxe sur le foncier non bâti	800 110	12,98%	103 854
CFE	30 199 408	24,20%	7 308 257
TOTAL fiscalité directe locale (c/73111)			13 206 905

Pour mémoire, le produit 2019 perçu est de 13 082 596,61€.

Les taux de la TFNB et de la CFE sont des taux cibles, étant entendu qu'un lissage sur 5 ans a été approuvé en 2017.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE les taux de fiscalité suivants :**
 - **Taxe d'habitation : 3,73%**
 - **Taxe sur le foncier bâti : 2,65%**
 - **Taxe sur le foncier non bâti : 12,98%**
 - **Cotisation foncière sur les entreprises : 24,20%**

Interventions et débats

Patricia VANDERBRECHT demande pourquoi il y a un vote sur le taux de la taxe d'habitation alors que la loi de finances 2020 prévoit la suppression de cette taxe. Gérard COLOMER répond que la taxe d'habitation est encore due pour les résidences secondaires.

Michel BUFFET s'étonne de ne pas voir de taux mentionné pour la taxe GEMAPI. Il en demande la raison sachant que des taux apparaissent bien sur les feuilles d'imposition.

Gérard COLOMER répond que l'on vote un produit pour la taxe GEMAPI et non un taux. En l'occurrence, le vote sur le produit a eu lieu en septembre 2019 pour l'exercice 2020.

Cédric LEHUÉDÉ précise que la collectivité vote un produit et que ce sont ensuite les services fiscaux qui répartissent le produit sur les bases des différentes taxes par le biais d'un taux. Néanmoins, la CCPEVA ne vote aucun taux.

8. Fixation du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2020

La CCPEVA a approuvé en 2017 un lissage de la TEOM sur 2 ans sur les différentes parties de son territoire.

Il est proposé de maintenir le taux de 8,32% qui avait été défini comme taux cible en 2019.

Au regard des bases fiscales estimées, le produit fiscal suivant est attendu :

Base estimée	Taux proposé	Produit attendu
68 641 683	8,32%	5 710 988€

Pour mémoire, le produit perçu en 2019 était de 5 606 142€.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le taux unique de 8,32% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble des 22 communes de la CCPEVA.**

9. Approbation des attributions de compensation des communes révisées-Exercice 2020

A travers l'attribution de compensation, la CPCEVA a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la PFU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre la CCPEVA et les communes.

Lors de la réunion de la CLECT du 22 septembre 2017, il avait été convenu et adopté par l'intercommunalité et ses communes-membres que le transfert de charges dans le cadre de la compétence assainissement collectif connaîtrait une réfaction temporaire sur trois exercices (2017,2018,2019) des montants dus aux communes parallèlement au lissage des tarifs des redevances.

Ensuite, en 2020, les ressources concernées qui représentent un total d'environ 470K€ seraient reversées via les attributions de compensation aux 5 communes concernées : Abondance, Bonnevaux, Châtel, Chevenoz et La Chapelle d'Abondance.

Il convient à présent de réajuster les attributions de compensation des communes concernées comme suit :

Communes	Attributions de compensation 2019	Assainissement	Attributions de compensation révisées 2020
Abondance	27 812	81 960	109 772
Bernex	6 281		6 281
Bonnevaux	32 336	8 877	41 213
Champanges	47 780		47 780
Châtel	1 002 380	167 417	1 169 797
Chevenoz	43 141	40 469	83 610
Evian-les-Bains	1 910 493		1 910 493
Féternes	100 103		100 103
La Chapelle d'Abondance	-43 698	171 456	127 758
Larringes	59 908		59 908
Lugrin	206 844		206 844
Marin	136 614		136 614
Maxilly-sur-Léman	105 961		105 961
Meillerie	31 972		31 972
Neuvecelle	260 067		260 067
Novel	561		561
Publier	3 602 801		3 602 801
Saint-Gingolph	69 049		69 049
Saint-Paul-en-Chablais	129 454		129 454
Thollon-les-Mémises	-31 853		-31 853
Vacheresse	41 162		41 162
Vinzier	250 588		250 588
TOTAL	7 989 756	470 179	8 459 935

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation révisées pour les exercices 2020 et suivants, telles que présentées dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement mensuel des attributions de compensations aux communes ;
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à l'émission d'un titre annuel en fin d'exercice pour les communes devant reverser une attribution de compensation.

10. Centre sportif de la Revenette- Procès-verbal de rétrocession à la Commune de Vacheresse

Après avoir construit les vestiaires du centre sportif de la Revenette, la CCPEVA a sorti de l'intérêt communautaire cette compétence. Ainsi, l'ensemble des biens qui avaient été mis à disposition de la communauté de communes par la commune de Vacheresse, propriétaire, et qui étaient liés à cette compétence, doivent faire l'objet d'un retour à la commune, ce qui fait l'objet de la présente délibération.

1- Contexte

Par procès-verbal en date du 18 mars 2016, la 2CVA avait intégré – a effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013- dans son patrimoine le centre sportif de la Revenette situé sur la Commune de Vacheresse.

Ce centre comprend les équipements matérialisés dans la carte ci-annexée et tels que décrits ci-dessous :

- Vestiaires ;
- Terrain de football et abords ;
- Stationnement.

L'ensemble est situé sur les parcelles cadastrées section B n° 874p, 875p, 1261p et 1262, d'une contenance cumulée d'environ 9 800 m², intégrant le chemin du stade.

Les compteurs d'eau et d'électricité sont indépendants. Le chauffage est électrique.

La fusion de la 2CVA et de la CCPE a conduit la CCPEVA à reprendre cette compétence et ce patrimoine dans son actif et à terminer les travaux lancés.

2- Travaux effectués par la CCPEVA

Les travaux effectués par la 2CVA et la CCPEVA ont représenté un total de 552 546,14€ TTC détaillés ci-après :

2 ABRIS DE TOUCHE STADE LA REVENETTE / EQUIPMENTS SPORT	2 460,48 €
REVELOT6 AC1 LOT6 VESTIAIRE REVENETTE	43 321,38 €
MARCHE MAITRISE D'OEUVRE VESTIAIRES LA REVENETTE / EQUIP SPORT	2 081,22 €
MARCHE MAITRISE D'OEUVRE VESTIAIRES LA REVENETTE / EQUIP SPORT	1 737,82 €
MARCHE MAITRISE D'OEUVRE VESTIAIRES LA REVENETTE / EQUIP SPORT	7 877,64 €
MARCHE MAITRISE D'OEUVRE VESTIAIRES LA REVENETTE / EQUIP SPORT	13 956,03 €
CONSTRUCTION VESTIAIRES LA REVENETTE	6 283,18 €
MARCHE MAITRISE D'OEUVRE VESTIAIRES LA REVENETTE / EQUIP SPORT	2 225,71 €
ETUDE GEOTECHNIQUE VESTIAIRES LA REVENETTE / EQUIPMENTS SPORT	1 980,00 €
MARCHE MAITRISE D'OEUVRE VESTIAIRES LA REVENETTE / EQUIP SPORT	2 403,93 €
REVELOT1 ET REVELOT11 VESTIAIRES REVENETTE VACHERESSE	66 889,10 €
REVELO10 AC1 LOT10 VESTIAIRES REVENETTE	24 118,32 €
REVELOT8 VESTIAIRES LA REVENETTE AC1	77 752,35 €
REVELOT2 AC1 CONSTRUCT° VESTIAIRES CENTRE SPORTIF LA REVENETTE VACHERESSE	167 611,90 €
vestiaires revenette maconnerie gros oeuvre ac2	41 119,61 €
revelot3 construction vestiaires revenette ac1	90 727,47 €
	552 546,14 €

Le conseil communautaire, par 36 voix pour et une abstention de Michel BUFFET :

- **APPROUVE la rétrocession à la commune de Vacheresse des biens du centre sportif de la Revenette tels que décrits dans le procès-verbal joint en annexe ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Interventions et débats

Michel BUFFET déclare qu'il s'abstient car l'ouvrage a été porté par la communauté de communes et qu'il ne voit pas pourquoi il serait restitué à une seule commune sachant en plus que les vestiaires sont utilisés par le club de football de la vallée d'Abondance.

Denis PETIT-JEAN précise que la compétence étant restituée à la commune, il est normal que les ouvrages correspondants soient restitués également sachant que les terrains étaient propriété communale avant le transfert de compétence à la communauté de communes de la vallée d'Abondance en 2013.

11. Versement acompte sur la subvention à l'OT PEVA-exercice 2020

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens liant la CCPEVA à l'OT PEVA adoptée par délibération N°001-2019-1 du conseil communautaire du 24 janvier 2019, l'intercommunalité finance les actions de l'office du tourisme selon un montant redéfini chaque année (article 17 de la convention d'objectifs et de moyens).

Dans l'attente du vote de son budget primitif 2020 (prévue le 27 février), il est proposé, afin d'assurer la continuité de fonctionnement de l'office, de procéder à un acompte de 250 000 € sur le montant prévisionnel de la subvention inscrit au budget de la CCPEVA 2020 et qui sera voté ultérieurement.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement d'un acompte de 250 000€ à l'OT PEVA sur sa subvention 2020 dans l'attente de l'adoption de son budget, les crédits étant prévus au budget primitif principal.**

12. Centre de secours d'Evian – actualisation de la participation financière de la CCPEVA

Dans le cadre de la compétence centres d'incendie et de secours, la CCPEVA a délibéré le 18 septembre 2017 sur la cession d'un terrain en vue de la construction du nouveau centre de secours d'Evian.

Par ailleurs, la CCPEVA a délibéré le 21 mars 2018 sur sa participation financière, sur la base d'un préprogramme dont le montant était estimé entre 6,25 M € et 6,67 M €. Les coûts d'adaptation au sol n'étaient pas encore identifiés.

Sur cette première base, la CCPEVA avait approuvé une participation comprise entre 1,875 M € et 2,001 M € soit 30% du coût prévisionnel, ce premier estimatif ne tenant pas compte d'une participation plus importante de la CCPEVA sur les coûts d'adaptation au sol à hauteur de 50%, telle qu'elle est prévue dans les règles d'intervention du SDIS.

A l'issue des études d'avant-projet définitif fixant les principes et techniques de construction et établissant l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, il apparaît nécessaire de réviser le coût du programme à hauteur de 6,85 M €.

Sur cette base et conformément aux règles de financement des casernes du SDIS, la nouvelle participation de la CCPEVA s'établirait à 2 090 600 €, détaillée comme suit :

- 30% de participation sur la partie « construction », soit 2 001 600 € pour un coût total de 6 672 000 € HT ;
- 50% de participation pour la partie « adaptation au terrain », soit 89 000 € pour un coût total HT de 178 000 € HT.

Le conseil communautaire, par 36 voix pour et une abstention de Michel BUFFET,

- **APPROUVE la participation financière de la CCPEVA au coût de construction du centre de secours d'Evian à hauteur de 2 090 600 € ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer les pièces relatives à ce dossier.**

Interventions et débats

Josiane LEI précise que le chantier a été suivi localement et que des efforts de réduction de coûts ont été demandés au SDIS. Toutefois, les surcoûts correspondent à des impondérables.

Michel BUFFET estime que cette participation n'est pas normale car les habitants paient déjà une participation par habitant au SDIS et une seconde fois par leurs impôts au travers de cette subvention accordée au SDIS. Par ailleurs, il estime qu'il y a déjà une caserne toute neuve à Thonon-les-Bains et ne comprend pas pourquoi il en faudrait une en plus à Evian.

Josiane LEI rappelle que la participation par habitant concerne le fonctionnement des SDIS et que le besoin d'investissement pour la caserne est réel.

Daniel MAGNIN trouve le montant estimé des travaux élevé. Nicolas RUBIN ne remet pas en cause l'importance de ces dépenses et estime qu'il s'agit de dépenses publiques nécessaires, comme le sont aussi les gendarmeries. Il ajoute que les conditions de participations des collectivités aux casernes du SDIS sont les mêmes sur toute la Haute-Savoie.

Gérard COLOMER rappelle qu'une caserne du SDIS est prévue également à la Créto.

13. Versement subvention Cluster eau-exercice 2020

Pour cette délibération, Mme Anne-Cécile VIOLLAND, présidente de l'association du cluster « eau », quitte la séance et ne prend pas part au vote. Le nombre de membres présents est ramené à 36 et le nombre de votants à 41.

Lors de sa séance du lundi 08 avril 2019 et par délibération N°085-2019-4, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance a acté la création du cluster « Eau ».

Par délibération du 10 juillet 2019, la CCPEVA approuvait son adhésion au cluster « Eau » et une subvention de fonctionnement de 120 000 €.

Quatre axes structurent les actions envisagées :

1. Usage intelligent de l'eau : Préservation de la ressource en eau, suivi qualitatif et quantitatif par capteurs numériques des eaux naturelles, brutes et douces pour les usages économiques, domestiques, de loisirs et de santé. Economie, stockage inter saisonnier, récupération et utilisation des eaux de pluie et traitées.

2. Eau vecteur d'énergies : Définition d'un modèle simple de conversion des flux des transports d'eau (potable, assainissement) pour une production hydro-électrique, hydro-thermique (lacs), hydrogène par électrolyse et/ou photocatalyse. Définition de variable de stockage de l'électricité et réseaux de chaleur.

3. Génie Végétal : Définitions des services rendus par la nature en aménagement génie végétal par la phyto filtration des micropolluants, la prévention risque inondation, l'architecture urbaine ;

4. Eau et biodiversité : Contribuer dans la démarche d'inventaire, de diffusion des techniques, outils et méthodologies pour la gestion de tous projets du domaine de l'eau afin de préserver la biodiversité patrimoniale des milieux aquatiques avec les spécificités des territoires de montagne et lacustres.

Il convient de délibérer pour l'exercice 2020 sur le versement d'une subvention annuelle de 120 000€. Ce versement se fera en deux temps : un acompte de 50% versé à la signature de la convention jointe et le solde de 50% maximum versé à la production le 30 novembre 2020 du bilan qualitatif et quantitatif des actions menées en 2019 (année de création du cluster) et du 1^{er} janvier au 31 octobre 2020.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE la subvention de 120 000€ à l'association cluster eau pour l'exercice 2020 ainsi que son versement, les crédits étant prévus au budget primitif principal ;**
- **APPROUVE la convention jointe, qui cadre le versement de la subvention, et autoriser la Présidente à signer la convention jointe.**

Interventions et débats

Josiane LEI précise que 50 entités sont présentes dans le cluster, privées comme publiques. La ville de Lausanne réfléchit pour y rentrer. Deux projets sont mis en avant : turbinage des eaux usées et utilisation du lac pour le chauffage de la piscine d'Evian.

14. Attribution Fonds de concours- exercice 2020

1 Rappel du règlement sur les fonds de concours voté par la CCPEVA

- **Domaines retenus** : La commune, maître d'ouvrage, doit consacrer le fonds de concours à la réalisation d'un équipement dans les domaines suivants :
 - Equipements touristiques et de loisirs en dehors des compétences de la CCPEVA
 - Aménagement de locaux commerciaux ou artisanaux hors zones d'activités économiques, ainsi que des locaux abritant des services à la personne
 - Infrastructures en matière d'approvisionnement et de traitement en eau potable.
- **Plancher minimal de travaux** : 5 000 € H.T
- **Montant plafond** : 48 000 €
- **Taux d'intervention**
 - 30% maximum pour les communes à potentiel financier par habitant élevé : Evian, Publier, Châtel ;
 - 40% maximum pour les autres communes
- **Engagement de la commune bénéficiaire** d'apposer le logo de la CCPEVA sur l'investissement réalisé et de faire mention publiquement du soutien apporté par la communauté de communes.

L'aide est versée dans la limite des crédits inscrits au titre du fonds de concours et au budget de l'exercice en cours de la CCPEVA.

Enfin, l'aide est recalculée au moment du solde du dossier, en fonction du coût réel du projet et des subventions effectivement attribuées.

L'aide finale de la CCPEVA est recalculée au moment du traitement du solde de la subvention en tenant compte de 3 contraintes :

- L'autofinancement de la commune doit au moins être égal à l'aide de la CCPEVA. Cela est à prendre en compte en particulier quand des subventions non prévues sont finalement accordées.
- Le taux d'intervention reste celui qui est délibéré au moment de l'octroi de l'aide, aide dont le montant est recalculé en fonction du coût réel du projet (baisse de l'aide si baisse du coût réel du projet).
- Sauf à faire délibérer de nouveau la CCPEVA sur le projet, le montant de la subvention ne peut excéder le montant plafond délibéré même si le coût réel du projet est plus important que son coût prévisionnel.

2 Dossiers présentés au titre de l'année 2020

Tous les dossiers présentés ont été reçus dans le délai imparti, à savoir le 15 janvier 2020. Aucun dossier n'a été reçu hors délai. Cette commission ne statue pas sur les dossiers présentés au titre de l'aide à l'équipement mobilier des classes.

Synthèse des dossiers reçus

Opérations		Financement de l'Opération									
Maitres d'ouvrages	Projet	Montant éligible	Autofinancement Commune	Agence de l'eau	SMDEA	Etat	Région	Département	Autres	CCPEVA	
										Montant	Taux
Abondance	Mise en conformité des captages d'eau Druges et Vergay-Secteur Sous le Pas	167 799,88 €	50 339,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 339,90 €	0,00 €	48 000,00 €	28,61%
Bonnevaux	Alimentation eau potable secteur Les Rez	151 639,00 €	58 147,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 491,70 €	0,00 €	48 000,00 €	31,65%
Champanges	Lieux de garderie périscolaire	269 000,00 €	221 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 000,00 €	17,84%
Châtel	Traitement de désinfection et réhabilitation du réservoir de Pres Les Joux	122 000,00 €	42 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 700,00 €	0,00 €	36 600,00 €	30,00%
Châtel	Alimentation eau potable-captage et adduction de la source de Meurba	320 000,00 €	176 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	96 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €	15,00%
Larringes	Renouvellement conduite eau potable Les Pastourelles	83 040,00 €	49 824,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 216,00 €	40,00%
Lugrin	Rénovation salles associatives	100 000,00 €	80 011,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 988,60 €	19,99%
Lugrin	Création maillage AEP sur secteur LAPRAU	112 045,06 €	28 011,40 €	28 011,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 011,40 €	0,00 €	28 011,40 €	25,00%
Saint-Gingolph	Mise en valeur touristique plage Saint Gingolph	403 000,00 €	252 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102 900,00 €	0,00 €	48 000,00 €	11,91%
Saint Paul en Chablais	Création d'un verger conservatoire	10 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	25,00%
Vacheresse	Création accueil assistants maternels	291 000,00 €	178 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 400,00 €	48 000,00 €	16,49%
TOTAL Fds de concours 2020		2 029 523,74 €	1 141 734,01 €	28 011,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	367 943,00 €	64 400,00 €	408 316,00 €	20,12%

Fds de concours 2020

La commission « fonds de concours » a formulé un avis favorable sur les dossiers suivants.

- *Abondance- Mise en conformité des captages d'eau Druges et Vergay-Secteur Sous le Pas.*

Le programme de travaux consiste au renforcement et à la sécurisation des captages en eau potable des Druges et du Vergay via un traitement de l'eau par UV. Le début des travaux est prévu au printemps 2020 en une seule tranche.

- *Bonnevaux- Travaux sur le réseau d'eau potable pour alimenter le secteur « Les Rez ».*

Le projet consiste à alimenter via le réseau public, le secteur « Les Rez ». Ce secteur est actuellement alimenté par une source publique, des sources privées. Une maison seule, qui ne peut être desservie de façon gravitaire, sera raccordée au réseau par la mise en place d'un surpresseur. Les travaux sont prévus au printemps 2020 en une seule tranche.

- *Champanges- Travaux pour lieux d'accueil de restauration scolaire et de garderie périscolaire*

Dans le cadre des travaux de l'école de Champanges, la commune sollicite une subvention de la CCPEVA pour la partie lieux d'accueil dédié à la garderie périscolaire. Au sein du projet global, les travaux pour ces lieux sont estimés à 269K€ pour le périscolaire. C'est donc au titre des « services à la personne » que la commune de Champanges fait sa demande de fonds de concours.

- *Châtel- Alimentation en eau potable-captage et adduction de la source Meurba.*

Les travaux sur lesquels portent la demande de fonds de concours font partie d'un programme global débuté en 2018 et découpés en trois tranches. Le dossier présenté porte sur la seconde tranche. La source de Meurba sort à l'aval du chef-lieu et les travaux envisagés doivent permettre d'alimenter le futur réservoir de « Sur le Crêt » depuis la station de la Bechigne et de secourir les secteurs de Petit Châtel et du Centre Village depuis le réservoir au moyen d'un réseau de distribution à créer.

- *Larringes- Renouvellement de la conduite d'eau potable secteur « Les Pastourelles ».*

Les travaux, en une seule phase, portent sur le renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable du secteur « Les Pastourelles » à Larringes.

- *Lugrin-Rénovation de l'espace associatif.*

Le projet de travaux de rénovation porte sur le bâtiment de 1850 qui dispose de 3 niveaux. Au rez-de-chaussée se trouve un espace associatif qui nécessite des travaux d'isolation, de rénovation de la chaufferie, de renouvellement d'air/ventilation, du remplacement de l'éclairage et d'autres menus travaux.

- *Lugrin- Création d'un maillage AEP sur le secteur de « Laprau ».*

Les travaux consistent à mettre en place un réseau d'eau potable sur le secteur de Laprau par la mise en œuvre de réseau en fonte, de la reprise de 2 branchements particuliers et la création de 2 chambres de Vannes.

- *Saint Gingolph- Travaux de mise en valeur touristique de la plage municipale de Saint Gingolph.*

Le projet porte sur la rénovation de la plage municipale inaugurée en 1959. Gratuite, surveillée en juillet et août et disposant de différents équipements de loisirs nautiques, sa rénovation s'inscrit dans le triple contexte de l'obtention récente du pavillon bleu, de la création de la Via Rhôna qui passe par la plage, et de la mise en tourisme des quais.

L'objectif est de répondre aux exigences du label « Pavillon bleu » avec création d'une mise à l'eau « hippocampe » pour personne à mobilité réduite, la création de trois places « personnes à mobilité réduite » (PMR) et la création de plusieurs aires d'accueils pour les vélos avec des dispositifs de recharge. Il s'agira également d'améliorer la sécurité par une rénovation de l'éclairage public et des accès piétons, de proposer des installations nautiques (terrain de Beach-volley, aire de jeu, nouvel appontement...) ainsi qu'assurer une gestion écologiquement responsable (installation de poubelles de tri, signalétique pour l'éducation à l'environnement...).

Les travaux se dérouleront en deux phases pendant les années 2020-2021. La commune a, dans son plan de financement, d'ores et déjà fait une demande pour 2021, mais la soumission à la commission de ce jour ne porte que sur l'attribution au titre des crédits 2020. Une nouvelle demande devra être déposée pour 2021 une fois que le nouveau cadre des fonds de concours aura été validé dans le courant de l'année 2020.

3 Tableau récapitulatif des dossiers proposés par la commission « fonds de concours »

Opérations			Financement de l'Opération									
Maîtres d'ouvrages	Projet	Montant éligible	Autofinancement Commune	Financiers externes							CCPEVA	
				Agence de l'eau	SMDEA	Etat	Région	Département	Autres	Montant	Taux	
Fds de concours 2020	Abondance	167 799,68 €	50 339,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 339,90 €	0,00 €	48 000,00 €	28,61%	
	Bonnevaux	151 639,00 €	58 147,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 491,70 €	0,00 €	48 000,00 €	31,65%	
	Champanges	269 000,00 €	221 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 000,00 €	17,84%	
	Châtel											
	Châtel	320 000,00 €	176 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	96 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €	15,00%	
	Larringes	83 040,00 €	49 824,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 216,00 €	40,00%	
	Lugrin	100 000,00 €	80 011,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 988,60 €	19,99%	
	Lugrin	112 045,06 €	28 011,40 €	28 011,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 011,40 €	0,00 €	28 011,40 €	25,00%	
	Saint-Gingolph	403 000,00 €	252 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102 900,00 €	0,00 €	48 000,00 €	11,91%	
	Saint Paul en Chablais	10 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	25,00%	
	Vacheresse	291 000,00 €	178 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 400,00 €	48 000,00 €	16,49%	
	TOTAL Fds de concours 2020		1 907 523,74 €	1 099 034,01 €	28 011,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	325 243,00 €	64 400,00 €	371 716,00 €	19,49%

Les maires de chaque commune concernée par une demande de fonds de concours ne prennent pas part au vote de la décision concernant leur commune.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des fonds de concours aux communes telle que présentée dans le tableau récapitulatif des dossiers proposés ci-dessus ;
- AUTORISE la Présidente à signer tous documents nécessaires au versement des fonds de concours, dont les crédits sont inscrits au budget principal 2020.

- *Saint Paul en Chablais-Création d'un verger conservatoire*

La commune de Saint Paul en Chablais souhaite mettre en place un verger conservatoire afin de conserver les variétés locales et sensibiliser tous ceux qui aiment les arbres à l'entretien des vergers et à la connaissance des variétés. Ce verger sera également un espace pédagogique. Environ 80 arbres seront plantés sur un terrain de 7 820m² mis à disposition par la commune. L'opération se fait en une seule phase.

- *Vacheresse- Création d'un accueil assistant(e)s maternel(le)s*

La commune de Vacheresse a prévu des travaux importants d'aménagement d'un local dans le bâtiment communal dénommé « La Cure » pour la création d'une maison des assistant(e) maternel(le)s. Les travaux débiteront au 2^{ème} semestre 2020.

La commission « fonds de concours » a formulé un avis défavorable sur la demande suivante, la commune ayant déjà présenté un autre dossier au titre de l'eau potable et la commission préconisant de concentrer l'intervention de la CCPEVA sur le dossier qui permet à la commune de bénéficier du montant maximum d'intervention.

- *Châtel – Mise en place d'un traitement de désinfection et réhabilitation du réservoir d'eau potable de Prés-la-Joux.*

L'actuel système de désinfection par injection de javel sur la conduite de distribution ne donne pas satisfaction et pose des difficultés d'exploitation du fait de la forte variation saisonnière. L'Agence Régionale de Santé a demandé la mise en place d'un système de désinfection plus performant. La solution envisagée est la mise en place d'une unité de désinfection par stérilisateur UV (identique aux travaux réalisés en 2017 sur le forage de Plaine Dranse). Ces travaux permettront également de reprendre le génie civil des ouvrages qui se dégradent.

PATRIMOINE

15. Bilans des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2019

La loi du 8 février 1995, relative aux marchés publics et aux délégations de service public, prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité et que ce bilan sera annexé au compte administratif.

Les bilans des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2019, des différents budgets, sont donc soumis au conseil communautaire.

I- Budget principal

A) Acquisitions

Date	Localisation	Surface	Cédants	Montant	Observations
03/06/2019	123 route de la Bordaize, 74500 VINZIER Section A N°1094	00h a 33 a 01 ca	Commune de VINZIER	315 000 €	Immeuble bâti avec terrain alentour comprenant une fromagerie, une porcherie et des dépendances

B) Cessions

Néant

II- Budgets annexes « assainissement »

Ni acquisition, ni cession foncière en 2019.

III- Budget annexe « déchets et tri sélectif »

A) Acquisitions

Date	Localisation	Surface	Cédants	Montant	Observations
29/04/2019	Zone Artisanale de Darbon, 74500 Champanges Section B N°1476, 327 route du clos de Chêne ; Section B N°1477, Darbon	00h a 22 a 18 ca 00h a 00a 87 ca	Commune de CHAMPANGES	300 000 €	Local à usage de garage

B) Cessions

Néant.

IV- Budget annexe « bâtiments d'activités économiques »

Ni acquisition, ni cession foncière en 2019.

V- Budget annexe « méthanisation »

Ni acquisition, ni cession foncière en 2019.

VI- Budget annexe « mobilités et transport de voyageurs ».

Ni acquisition, ni cession foncière en 2019.

VII- Budget annexe « zone d'activités économiques de « Crêt Lugin ».

Ni acquisition, ni cession foncière en 2019.

VIII- Budget annexe « zone d'activités économiques de Montigny »

Ni acquisition, ni cession foncière en 2019.

IX- Budget annexe « zones d'activités économiques de Cartheray – Publier »

A) Acquisitions

Date	Localisation	Surface	Cédants	Montant	Observations
14/08/2019	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°54	00ha 09 a 69 ca	Commune de PUBLIER	3 825 066€	Parcelle
	Impasse des GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°916	00ha 00a 07 ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°839	00ha 01a 18ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°944	00ha 01a 00ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1064	00ha 02a 82ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1061	00ha 00a 04ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1062	00ha 02a 70ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1063	00ha 09a 02ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1065	00ha 02a 85ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1066	00ha 15a 18ca	Commune de PUBLIER		Parcelle

	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1067	00ha 00a 42ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1068	00ha 00a 40ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1069	00ha 02a 86ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1070	00ha 13a 45ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1071	00ha 01a 57ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1072	00ha 33a 45ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1073	00ha 06a 42ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1074	00ha 07a 03ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1076	00ha 10a 79ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1077	00ha 14a 72ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1078	00ha 45a 50ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1079	00ha 15a 92ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1080	00ha 08a 18ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1081	00ha 60a 27ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1082	00ha 00a 25ca	Commune de PUBLIER		Parcelle

	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1083	00ha 40a 49ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1086	00ha 06a 01ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1087	00ha 02a 07ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1088	00ha 00a 35ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1093	00ha 26a 24ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1094	00ha 00a 03ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1095	00ha 06a 85ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1096	00ha 15a 74ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1097	00ha 02a 97ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1099	00ha 01a 58ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1100	00ha 08a 51ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1102	00ha 00a 65ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1103	00ha 17a 33ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1105	00ha126a 17ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1106	00ha 74a 13ca	Commune de PUBLIER		Parcelle

	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1107	00ha 05a 66ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1108	00ha 25a 94ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1109	00ha 00a 12ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1110	00ha 15a 72ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1112	00ha 01a 35ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1113	00ha 02a 00ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°269	00ha 07a 61ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°271	00ha 13a 98ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°535	00ha 13a 43ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°536	00ha 01a 06ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°537	00ha 11a 93ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°538	00ha 0a 10ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°539	00ha 02a 65ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°541	00ha 24a 01ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°542	00ha 16a 77ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°543	00ha 01a 86ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°544	00ha 00a 27ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°545	00ha 00a 43ca	Commune PUBLIER	de		Parcelle

	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°590	00ha 04a 18ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°592	00ha 08a 69ca	Commune de PUBLIER		Parcelle
	Lieudit LES ROUGES EST Section AT N°593	00ha 69a 74ca	Commune de PUBLIER		Parcelle

Date	Localisation	Surface	Cédants	Montant	Observations
25/01/2019	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°166	00ha 31a 20ca	Mme Micheline Elise BLANC, 524 impasse de la Ferme, 74200 ARMOY	175 000 €	Parcelle
19/12/2019	Lieudit LES GENEVRILLES, 74500 PUBLIER Section AB N°1114	00ha 16a 53ca	Mme Christiane BARNOUD	112 404€	Parcelle

B) Cessions

Date	Localisation	Surface	Acquéreurs	Montant	Observations
25/01/2019	Lieudit LES VIGNES ROUGES, 74500 PUBLIER Section AB N°1088 Section AB N°1108	00ha 00a 35ca 00ha 25a 94ca	Société CHICO, SCI, 399 route de la Dranse-Amphion, 74500 PUBLIER SIREN 529 233 959	236 610 €	Parcelles

X- Budget annexe « zone d'activités économiques Les Places ».

Ni acquisition, ni cession foncière en 2019.

XI- Budget annexe « zone d'activités économiques La Creto ».

Ni acquisition, ni cession foncière en 2019.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions de la CCPEVA au titre de l'année 2019.**

FONCTION PUBLIQUE

16. Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015. Ce dernier appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle. Il dresse également le bilan des actions menées et des ressources

mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et présente les politiques menées par la communauté de commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **PREND CONNAISSANCE du rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité tel que présenté ci-joint.**

17. Recrutement de trois agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité

- **Service Assainissement**

Le service « Assainissement - pôle STEP » emploie depuis le 15 avril 2019 un agent contractuel à temps complet. Le contrat de l'agent se termine le 14 avril 2020. Compte-tenu de la charge de travail du service, il est demandé le recrutement de cet agent en contrat de renfort temporaire d'activité pour une nouvelle durée de 1 an, soit du 15 avril au 14 avril 2021.

Il est demandé également le recrutement d'un agent supplémentaire en renfort pour une année à compter du 09 mars 2020, sur un grade d'adjoint technique, sur le pôle STEP.

- **Service de la commande publique**

Un poste est actuellement toujours vacant au sein du service de la commande publique, suite au départ à la retraite de l'agent en poste. Dans l'attente du recrutement d'un agent de manière pérenne, et compte-tenu de la charge de travail du service, l'agent en poste a accepté de continuer son travail et a été recrutée sous contrat de droit public. Son contrat de travail se terminant le 13 mars 2020, il est demandé le recrutement de cet agent en contrat de renfort temporaire d'activité pour une nouvelle durée de 9 mois et 17 jours, soit du 14 mars au 31 décembre 2020.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le recrutement de trois agents sous contrat d'accroissement temporaire d'activité, soit un agent pour le service de la commande publique, et deux agents pour le service Assainissement, pôle STEP.**

18. Rémunération du poste de chargé de mission « services à la population »

Le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, prévoit la possibilité d'avoir recours à des agents contractuels, et notamment pour les emplois de catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Article 3-3-2°). Aussi, et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984, la communauté de communes a décidé de recruter un agent chargé de la mise en œuvre des services à la population.

La rémunération est fixée librement par la collectivité sur la base d'un indice de la fonction publique et dans la limite des crédits ouverts au budget.

Afin de déterminer cette rémunération, et suite au décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, il convient de prendre en compte certains éléments pour fixer le montant de la rémunération, et notamment :

- les fonctions occupées
 - la qualification requise pour leur exercice,
 - la qualification détenue par l'agent : Master II Aménagement et développement territorial
 - l'expérience de l'agent
- mais également certaines notions relatives :
- à l'intérêt du service,
 - les contraintes spécifiques dans l'exercice des fonctions

Le niveau de rémunération de cet emploi de catégorie A est fixé par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et comprend l'équivalent des primes et indemnités qui s'y rattachent.

La personne sur le poste bénéficiait jusque-là d'une rémunération à l'indice majoré 418. Compte tenu de ses 3 années d'expérience supplémentaires, il est proposé d'augmenter sa rémunération à l'indice majoré 430, soit une rémunération brute mensuelle de 2 014,98 € (hors régime indemnitaire), ce qui constitue une augmentation de rémunération de 56,23 € brut.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** sur les conditions financières précisées précédemment pour la rémunération du poste de chargé de mission « services à la population ».

Interventions et débats

Caroline SAITER demande si un CDI est envisageable pour l'agent en poste. Anne-Cécile VIOLLAND répond que l'agent débute son second contrat de 3 ans, donc cela pourra être envisagé au renouvellement de ce second contrat.

19. Modification de l'action sociale

Les lois du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984 modifiée par les articles 20 et 70 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 définissent les obligations des collectivités en matière d'action sociale au profit de leurs personnels. En application de ces dispositions, il convient de définir la nature et le type de prestations sociales pouvant être attribuées au personnel, ainsi que leur montant et modalités d'attributions.

Par délibérations en date du 11 décembre 2017 et du 14 décembre 2018, la CCPEVA s'est prononcé sur :

- le principe de participation financière à la protection sociale mutuelle ou prévoyance des agents de la CCPEVA à compter du 01/01/2018 à hauteur de 20 € bruts par mois par agent
- l'attribution de tickets restaurant d'une valeur faciale de 5 € avec une prise en charge par la collectivité à hauteur de 50% ;
- sur un niveau de participation à 40 € bruts maximum par mois pour les agents qui ne peuvent pas bénéficier des titres-repas au titre de la participation à une prévoyance et à une mutuelle labellisée
- le versement de ces prestations aux agents de la collectivité relevant des catégories suivantes :
- personnel permanent, titulaire et stagiaire,
 - personnel contractuel ayant 6 mois d'ancienneté
 - personnel contractuel employé sur un emploi permanent
- le versement aux agents territoriaux de la collectivité une gratification au titre de l'action sociale de la collectivité lors de la remise d'une médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Concernant la participation de la collectivité à la protection sociale au titre d'une mutuelle complémentaire des agents, le décret n° 2011-1474 permet aux employeurs publics d'accorder une participation financière à leurs agents ayant souscrit un contrat de santé labellisé. Cette démarche vise à inciter les agents à prendre une couverture complémentaire santé afin de réduire le phénomène de renoncations aux soins.

Concernant la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire pour le risque Prévoyance, le décret n° 2011-1474 permet aux employeurs publics d'accorder une participation financière à leurs agents ayant souscrit ou allant souscrire un contrat « Prévoyance » (incapacité de travail et invalidité). La CCPEVA a choisi, par délibération en date du 12 novembre 2019, de signer une convention de participation, passée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour le compte des collectivités, pour le risque « Prévoyance » avec la MNT.

Afin de proposer une meilleure prise en charge des agents de la collectivité, il est proposé :

- le principe d'une participation financière à la protection sociale mutuelle et prévoyance des agents de la CCPEVA
- un niveau de participation à 20 € bruts mensuels par agent au titre de la participation à une prévoyance et à une mutuelle labellisée
- le maintien d'un niveau de participation à 40 € bruts maximum par mois pour les agents qui ne peuvent pas bénéficier des titres-repas au titre de la participation à une prévoyance et à une mutuelle labellisée
- d'accorder le bénéfice de ces prestations aux agents de la collectivité relevant des catégories suivantes :
 - o personnel permanent, titulaire et stagiaire
 - o personnel contractuel employé sur un emploi permanent dès le 1^{er} jour du jour

- personnel contractuel employé sur un emploi non permanent dont le contrat initial est d'une durée minimale de 6 mois et 1 jour
- personnel contractuel employé sur un emploi non permanent bénéficiant d'une ancienneté de 6 mois et 1 jour

Le coût de cette mesure est estimé à 13 920 euros bruts pour l'année 2020 pour 58 agents (tous les agents ne demandant pas cette participation).

Le comité technique devant se prononcer ce même jour du 28 février 2020, il est proposé de délibérer sous réserve de l'avis favorable effectif du comité technique.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de participation financière à la protection sociale mutuelle et prévoyance des agents de la CCPEVA à compter du 01/03/2020 ;
- **FIXE** le niveau de participation à 20 € bruts par mois par agent au titre de la participation à une prévoyance et à une mutuelle labellisée ;
- **FIXE** le niveau de participation à 40 € bruts maximum par mois pour les agents qui ne peuvent pas bénéficier des titres-repas au titre de la participation à une prévoyance et à une mutuelle labellisée ;
- **ACCORDE** ces prestations aux agents de la collectivité relevant des catégories suivantes :
 - personnel permanent, titulaire et stagiaire
 - personnel contractuel employé sur un emploi permanent dès le 1^{er} jour du jour
 - personnel contractuel employé sur un emploi non permanent dont le contrat initial est d'une durée minimale de 6 mois et 1 jour
 - personnel contractuel employé sur un emploi non permanent bénéficiant d'une ancienneté de 6 mois et 1 jour.

COMMANDE PUBLIQUE

20. ECONOMIE - Travaux d'aménagement et de viabilisation pour l'extension du parc d'activités des Vignes Rouges à Publier

La présente délibération concerne l'attribution des lots n°1, 2 et 3 du marché de travaux d'aménagement et de viabilisation pour l'extension du parc d'activités des Vignes Rouges à Publier
L'estimation de la maîtrise d'œuvre est de 3 596 003,20 € ht (pro y compris éclairage solaire et option T01 lot 3), décomposée comme suit:
 - lot n° 01 : 1 818 135,70 € ht
 - lot n° 02 : 970 497,50 € ht
 - lot n° 03 : 565 796,00 € ht TF + 58 774,00 € ht (T01) = 624 570,00 € ht
 - Eclairage solaire : 182 800,00 € ht - UGAP : 135 590,75 € ht

Une consultation allotie (3 lots), a été passée pour des travaux d'aménagement et de viabilisation pour l'extension du parc d'activités des Vignes Rouges à Publier.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché des lots n° 01 et 02 sera ordinaire et le marché du lot n° 03 sera à tranches (en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique)

Chacun des lots, ci-dessous, fait l'objet d'un marché unique :

Lot(s)	Désignation
01	<u>Terrassement - VRD</u> Les principales prestations sont : - Les décapages, terrassements, mises en œuvre des couches de forme - fondation, la réalisation des collecteurs et branchements d'eaux pluviales, d'eaux usées, et du génie civil des réseaux secs ; - La réalisation du génie civil des réseaux HTA, BT, gaz et de télécommunications. <u>Ce lot comprend également une PSE obligatoire pour le cloutage surface (30% sur 0.3 m). Elle sera prise en compte dans l'analyse des offres</u>
02	<u>Bordures - revêtement enrobés et signalisation</u> Les principales prestations sont : -La pose des bordures ; -La réalisation des revêtements de surface en enrobés ; - La signalisation verticale et horizontale.
03	<u>Aménagements paysagers - mobilier et revêtements qualitatifs</u> Les principales prestations décomposées en une tranche ferme et une tranche optionnelle sont : - Les terrassements complémentaires et la mise en œuvre de la terre végétale, - Les revêtements en béton architecturé ou galets, - Les travaux d'espace vert, - Les travaux de mobiliers , - L'entretien des espaces verts.

Le délai global d'exécution des prestations est de 24 mois. (*Hors période de préparation de 1 mois pour chaque lot*).

La date prévisionnelle de début des prestations est le 01 avril 2020. (*Non contractuel*).

Date d'envoi à publication le 18/11/19 au BOAMP avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation : <http://marches-publics.info>

La date limite de réception des offres était fixée au 16/12/19 à 12h00.

Vu les offres reçues :

Lot n° 1 :

- COLAS Ets Perrier - 74550 PERRIGNIER
- Groupement BIANCO/RAZEL BEC - 74960 CRAN GEVRIER
- Groupement BEL & MORAND/EMC - 74200 ALLINGES
- Groupement DAZZA/MCM - 74500 EVIAN-LES-BAINS

Lot n° 2 :

- EIFFAGE - 74800 AMANCY
- COLAS Ets Perrier - 74550 PERRIGNIER
- EUROVIA ALPES - 74330 POISY

Lot n° 3 :

- Groupement PEPINIERE CHABLAISIENNE GAGNAIRE/BONDAZ - 74200 THONON-LES-BAINS
- Groupement MILLET PAYSAGE/SOLS SAVOIE - 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND

Sur la base des critères de sélection des offres suivants indiqués au Règlement de Consultation :

Pour les lots n° 01 et 02 :

- 1- Prix des prestations : 60%
- 2- Valeur technique (*dont 4 sous-critères*) : 40%

Pour le lot n° 03 :

- 1- Prix des prestations : 40%
- 2- Valeur technique (*dont 4 sous-critères*) : 60%

La C.A.O. du 6 février 2020, valablement convoquée le 15 janvier 2020, a émis un avis favorable pour attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : groupement DAZZA-MCM - 74, pour 1 249 869,00 € ht (*dont 14 500 € ht pour PSE*)
- Lot n° 2 : EUROVIA - 74, pour 767 037,90 € ht correspondant à la variante
- Lot n° 3 : groupement MILLET-SOLS SAVOIE - 74 pour 613 072,80 € ht (*Tranche ferme : 569 972,80 € ht et tranche optionnelle : 43 100 € ht*)

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les marchés s'exécutant sur la base des prix des Bordereau des Prix Unitaires des lots :
 - lot 1 : Groupement DAZZA-MCM,
 - lot 2 : EUROVIA,
 - lot 3 : Groupement MILLET-SOLS SAVOIE ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les trois marchés ci-dessus, concernant les travaux d'aménagement et de viabilisation pour l'extension du parc d'activités des Vignes Rouges à Publier, ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir.

21. MOBILITÉ - convention de groupement de commande avec Thonon Agglomération pour une mission d'assistance au renouvellement des contrats de transports

La CCPEVA et Thonon Agglomération sont autorités organisatrices de la mobilité sur leurs ressorts territoriaux des 47 communes qu'ils regroupent, et à ce titre, l'autorité de l'offre de services suivante :

- o les transports urbains et scolaires sur le territoire des communes couvrant le réseau BUT, par la reprise solidaire de la convention de délégation de service public conclue par le SIBAT, convention qui expire au 31 décembre 2021 ;
- o les transports interurbains (LR 141, 142), par la reprise solidaire de la convention de délégation de service public lot n°8 (contrat n°2014-08) conclue par la région Auvergne Rhône-Alpes, convention qui expire au 31 août 2021 ;
- o les transports interurbains (LR 143, 151, 152), par la reprise par Thonon Agglomération de la convention de délégation de service public lot 9 (contrat n°2014-09) conclue par la région Auvergne Rhône-Alpes, convention qui expire au 31 août 2021 ;
- o les transports interurbains (LR 121, 122, 123, 124), par la reprise par la CCPEVA de la convention de délégation de service public lot 7 (contrat n°2014-07) conclue par la région Auvergne Rhône-Alpes, convention qui expire au 31 août 2021 ;
- o les transports urbains par funiculaire sur le territoire de la commune de Thonon-les-Bains, via un marché public relatif à l'exploitation et la gestion du funiculaire, marché qui expire au 31 décembre 2021.

Les travaux de mise en concurrence pour le renouvellement des contrats des lignes susnommées doivent être engagés. Pour ce faire, les deux AOM ont chacune conduit un schéma de la mobilité approuvé par leurs instances respectives. Ces dits-schémas doivent dorénavant être traduits en documents contractuels dans le but d'engager les procédures d'appel d'offres idoines.

Considérant l'intérêt de garantir un suivi commun de la ou des procédures à venir pour le renouvellement des contrats de transports et considérant l'intérêt économique de prendre en charge cette prestation avec Thonon Agglomération, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la CCPEVA et Thonon Agglomération via une convention ci-annexée qui définit les modalités de mise en œuvre d'un marché commun de mission d'assistance technique et juridique pour le renouvellement des contrats de transports relatifs aux lignes de transports publics routiers de voyageurs desservant les deux ressorts territoriaux.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes avec Thonon Agglomération pour une mission d'assistance au renouvellement des contrats de transports ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention.

ENVIRONNEMENT

22. Contrat de transition écologique – convention partenariat CEREMA

La CCPEVA dans le cadre du CTE a souhaité engager une réflexion sur la mise en place d'un outil de compensation carbone sur les zones humides. Cet outil devrait permettre aux entreprises ou structures souhaitant compenser leurs émissions de le faire localement, sur la base de l'exemple de La Rochelle. Cette réflexion est menée conjointement avec plusieurs territoires CTE (Pays du Mans, Pays de Brest, Pays d'Arles et Pays d'Evian Vallée d'abondance)

Le projet bénéficie d'un accompagnement technique du CEREMA, centre d'expertise, et du soutien de la Banque des territoires et de l'ADEME.

Dans le cadre de leurs Contrats de Transition Ecologique (CTE), le Pays de Brest, le Pays du Mans, le Pays d'Arles et le Pays d'Evian Vallée d'Abondance souhaitent lancer avec le Cerema, un travail collaboratif et une étude mutualisée interCTE de parangonnage (ou benchmark) sur les démarches locales de compensation carbone et de fonds carbone.

La mission consiste à :

- Identifier les types de projets, méthodes, dispositifs existants (et leurs complémentarités), pour évaluer la faisabilité technique et financière, ainsi que le niveau et conditions de reproductibilité territoriale en termes de :
 - stockage carbone par les haies, prairies, forêts et zones humides à plusieurs échelles : locale (expérimentation de la Rochelle), régionale (type expérimentation Carbocage, Breizh bocage, etc.), nationale (type label bas carbone du ministère de la transition écologique et solidaire) ;
 - réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment au travers de projets de sobriété énergétique et de développement des EnR.
- Réaliser une analyse comparative (ou *benchmark*) des points clés et bonnes pratiques pour mettre en place ce type de démarche à partir des retours d'expériences existants, sur les volets techniques, financiers, et de gouvernance.
- Animer un groupe de travail interCTE qui permettra de préciser les attentes des territoires, orienter les travaux, partager les avancées de l'étude et échanger entre territoires partenaires du présent marché, ainsi qu'avec d'autres territoires impliqués dans des démarches équivalentes.
- Rédiger le cahier des charges type d'une étude de faisabilité dans chaque territoire en vue de la mise en place d'une démarche locale de compensation carbone.

Pour cette première phase, il est proposé une participation financière de la CCPEVA à hauteur de 12,5% soit 5 000€HT au projet – montant total : 40 000€ HT (CEREMA 50%, autres Territoires 12,5% chacun)
Le projet est prévu de mars à décembre 2020.

Est annexé à la présente délibération le projet de marché de prestation « Recherche et Développement » avec le CEREMA.

Le conseil communautaire, par 36 voix et une abstention de Daniel MAGNIN :

- **VALIDE le projet de partenariat ;**
- **VALIDE la participation financière de la CCPEVA à hauteur de 5 000€ HT ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cette demande.**

Interventions et débats

Annie DUTRUEL demande si cela peut être synthétisé car c'est un dossier complexe. Renato GOBBER répond qu'il s'agit d'actions visant à diminuer l'empreinte carbone.

Daniel MAGNIN rappelle que 30% de la pollution dans la vallée de l'Arve est due aux habitants eux-mêmes et qu'il ne faut pas cibler spécifiquement les entreprises pour les démarches de compensation carbone.

23. Développement durable – démarches établissements scolaires.

La CCPEVA dans le cadre du CTE (action 1 – mobilisation du territoire) et plus largement dans le cadre des actions développement durable, a travaillé avec les établissements scolaires du territoire. Conjointement avec l'inspection académique qui accompagne les écoles vers le label E3D (école en démarche développement durable), plusieurs écoles du territoire ont fait acte de candidature et souhaiteraient pouvoir être accompagnées (environ 6 pour 2020).

De même des rencontres avec les proviseurs et gestionnaires des collèges ont permis d'identifier des axes de travail avec les établissements du secondaire.

Il est proposé de formaliser cet accompagnement de la CCPEVA, pour les actions suivantes :

Accompagnement de la CCPEVA des établissements primaires sur la mise en place du label E3D (Ecole en développement durable)

Proposition d'actions de la CCPEVA en faveur des écoles, projet de convention avec l'Inspection académique.

L'EDD dans les enseignements :

- La CCPEVA organise et planifie avec l'Inspection académique des rencontres avec les écoles et entre écoles.
- La CCPEVA apporte du contenu et des retours d'expériences d'autres territoires et d'autres structures sur le développement durable qui peuvent être mis en œuvre dans les établissements.
- La CCPEVA favorise l'échange d'expériences entre structures.
- La CCPEVA identifie des thématiques d'actions communes aux établissements.
- La CCPEVA met à disposition des outils pour les enseignants pour animer la mise en place des actions de développement durable.
- La CCPEVA anime l'animation "écogestes" visant à déterminer les éco gestes réalisables dans l'école en impliquant les enfants.

La gouvernance du projet E3D dans l'école :

- Sur la base du diagnostic fait par l'école, la CCPEVA peut apporter des exemples, des idées d'axes de travail et identifier les moyens à mettre en œuvre.
- Formation pour les enseignants mutualisée Inspection académique/CCPEVA,
- La CCPEVA propose des formateurs, et des pistes de formations.
- Formaliser le partenariat CCPEVA/école pour permettre la validation du niveau supérieur E3D.
- Faire bénéficier des labels et démarches CCPEVA (contrat de transition écologique du ministère) pour permettre la mise en valeur les actions innovantes des écoles et la dynamique du territoire.

La gestion du développement durable dans écoles E3D :

- La CCPEVA travaille sur la possibilité de mise en place de démarches de suivi (citergie, Cluster, CTE), et permettant le suivi des compteurs par les enfants.
- Gaspillage alimentaire : organisation d'un concours avec les cantines, la CCPEVA recherche les retours d'expériences, propose des outils, anime le défi.
- La CCPEVA réalise avec l'école et les enfants un diagnostic de la biodiversité à l'école et autour de l'école.
- La CCPEVA propose des animations du service environnement issue du catalogue « explorateurs » du territoire.
- La CCPEVA, sur la base de son travail en interne, met à disposition une liste de matériel durable pour les achats écoles et scolaires en mutualisant les expériences des établissements.

L'école E3D dans son territoire :

- Formalisation d'une convention avec chaque école volontaire formalisant les engagements de la CCPEVA aux côtés de l'école.
- La CCPEVA travaille cette convention avec l'inspection académique et la commune concernée.

Convention avec les établissements du secondaire (Collèges et Lycées)

Engagements de la CCPEVA :

- Organisation et Animation d'un temps d'échanges entre gestionnaire des collèges 1/an à 3/an
- Participation aux comités de la transition mis en place (collège d'Evian)
- Accompagnement sur le tri selectif (Ambassadeur de tri)
- Animation autour du gaspillage alimentaire (Ambassadeur de tri, apprentie développement durable, service environnement)
- Animations scolaires en lien avec le DD (services déchets et environnement)
- Participer à un temps d'échanges avec les éco délégués
- Lien entre les actions CCPEVA et les actions des établissements
- Mise en place de témoignages (familles défis zéros déchets, partenaires de la transition écologique du territoire ...)
- Mettre en place et trouver des partenariats thématiques en lien avec les enseignements
- Accompagner les collèges sur les questions de transition et d'efficacité énergétique des bâtiments, en lien avec le Département
- Plan de mobilité interentreprises élargi aux établissements (employés des établissements – pas les élèves)

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE le projet de partenariat tel que décrit dans la présente délibération ;**
- **VALIDE les propositions d'engagements de la CCPEVA au côté des établissements du territoire sur les démarches de développement durable ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer une convention avec les établissements et l'inspection académique reprenant les engagements ci-dessous.**

24. GEMAPI – convention tripartite avec le SIAC et Thonon aggro sur les travaux de la Basse-Dranse

Dans le cadre de la convention de délégation établie entre la CCPEVA et le SIAC en février 2019 pour le portage technique des dossiers liés à la compétence GEMAPI et au contrat de rivière des Dranses, il était convenu qu'une convention opérationnelle de conduite de travaux soit établie pour valider la délégation d'une opération spécifique.

Dans le cas présent, il s'agit de valider la délégation et les montants financiers relatifs à la restauration hydraulique et la prévention des inondations de la basse Dranse, plus précisément du Pont de la Douceur jusqu'au delta de la Dranse.

La convention jointe définit la nature des aménagements à réaliser, le rôle du SIAC et des autorités délégantes à savoir Thonon Agglomération et la CCPEVA et l'enveloppe financière prévisionnelle au stade Avant-Projet Définitif.

Cette estimation s'élève à un montant global de travaux de 6 252 781.30 € HT dont une partie, évaluée à 76%, sera financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et le Département de la Haute Savoie. Le restant, 1 503 256 € HT sera financé par les deux collectivités Maître d'ouvrage.

Ainsi les dépenses financées par la CCPEVA s'élèveront à 684 020 € HT comprenant les études et les dossiers réglementaires et les travaux. Ce montant est réévalué à 720 000 € HT dans la convention pour intégrer des divers et imprévus. Cette somme représente également le seuil au-delà duquel un avenant à la présente convention devra être présenté en conseil communautaire pour valider la réalisation des travaux.

Ce montant est conforme aux estimations initiales qui avaient permis de calculer le montant de la taxe GEMAPI.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention opérationnelle de conduite de travaux : restauration hydromorphologique de la Basse Dranse et prévention des risques ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer la convention.**

25. GEMAPI – convention de coopération public avec le CEREMA sur la mise en œuvre de la GEMAPI

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public de l'État à caractère administratif (EPA) sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires.

Situé sur un territoire montagneux qui comporte des rivières torrentielles la CCPEVA souhaite faire l'objet d'un accompagnement pour disposer d'outils et d'une doctrine permettant d'exercer au mieux la compétence GEMAPI vis-à-vis des contraintes particulières de son territoire. Considérant la mission du Cerema qui consiste à apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui, en termes d'ingénierie et d'expertise technique nécessitant notamment une approche pluridisciplinaire, et à capitaliser les expériences dans un objectif de partage et de diffusion des connaissances, le CEREMA a accepté le financement d'une partie de l'étude à hauteur de 30%.

Les principaux sujets sur lesquels la CCPEVA et le Cerema souhaitent travailler peuvent être déclinés sous la forme des questions suivantes :

- 1) Pourquoi et comment mettre en œuvre des actions financées dans le cadre de la GEMAPI sur les rivières torrentielles ?
 - Comment améliorer la connaissance de la CCPEVA sur les enjeux PI (protection contre les inondations) et GEMA (gestion des milieux aquatiques) présents sur l'ensemble de son territoire ?
 - Comment trier les sollicitations des communes et des élus pour traiter uniquement celles qui relèvent bien de la compétence GEMAPI ?
 - Comment faire comprendre et accepter ces décisions ?
- 2) Comment prioriser et agir sur les zones humides qui ont le plus d'intérêt en termes de GEMAPI ? Cette action complètera le travail de priorisation réalisé par la CCPEVA.

Pour répondre à ces questions, le Cerema et la CCPEVA envisagent le déroulement suivant de l'opération :

- Réalisation d'un diagnostic territorial sur les enjeux GEMA et PI présents sur l'ensemble du territoire de la CCPEVA,
- Analyse des pratiques et propositions d'actions permettant l'exercice de la compétence GEMAPI sur les rivières torrentielles et en milieu montagneux,
- Mise en place par la CCPEVA, avec l'assistance du Cerema, d'un processus pour le traitement et la classification des demandes des communes au titre de la GEMAPI,

Le calendrier de l'étude est fixé à 16 mois à compter de sa notification et le cout final de l'étude à la charge de la CCPEVA, déduction faite de la participation financière du CEREMA, s'élève à 55 831.50 € HT soit à ce jour 66 997.80 € TTC. Ce montant sera financé sur deux exercices budgétaires.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de coopération public avec le CEREMA sur la mise en œuvre de la GEMAPI ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer la convention et à solliciter des subventions auprès des financeurs institutionnels (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, département de la Haute-Savoie et tout autre financeur éventuel).**

Interventions et débats

Michel BUFFET s'étonne de cette délibération car il lui semblait que des études avait déjà été faites. Régis BENED répond qu'il ne s'agit pas des mêmes études. En l'occurrence, il s'agit ici d'un accompagnement de la CCPEVA à la mise en œuvre de la compétence « GEMAPI » et non des études de travaux.

Max MICHOUUD s'inquiète du doublon des actions entre la compétence eau et la compétence GEMAPI. Régis BENED est d'accord et explique que cette étude avec le CEREMA va permettre de faire un inventaire exhaustif des cours d'eau et préciser s'ils relèvent ou non de la compétence GEMAPI.

Gérard COLOMER précise que GEMAPI concerne les cours d'eau et que les autres actions de la CCPEVA (cluster eau par exemple) ne concernent pas ces prestations. Le travail avec le CEREMA permettra de bien identifier ce qui relève de GEMAPI de ce qui n'en relève pas. Ce travail vise à répondre à des questions très pratiques.

Géraldine PFIELGER constate que dès qu'un maire a un souci avec un cours d'eau, il se tourne légitimement vers la CCPEVA, détentrice à présent de la compétence GEMAPI. Toutefois, il y a beaucoup de petits cours d'eau que les communes entretenaient en direct auparavant et dont on ne connaît pas précisément à ce jour l'ensemble des interventions à réaliser. Il faut établir des règles d'intervention ; cette étude permettra de déterminer une doctrine et éclairera la CCPEVA aussi davantage sur l'envergure des travaux à réaliser.

Michel BUFFET craint une surcharge financière due à GEMAPI.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

26. Convention de mise à disposition des outils de médiation réalisés dans le cadre du programme européen ALCOTRA

La CCPEVA a réalisé dans le cadre du programme de financement européen ALCOTRA, de nombreux projets (audioguides, outils de médiation sensorielle, expositions temporaires, etc.). La subvention de l'Union européenne implique des obligations auxquelles la CCPEVA se doit de veiller telles que notamment la conservation, la mention des financeurs, la gratuité.

Une grande partie de ces outils est mise à disposition des communes d'Abondance, Châtel et La Chapelle d'Abondance. A ce titre, il est nécessaire de formaliser la mise à disposition de ces outils aux communes par la CCPEVA par le biais d'une convention afin de s'assurer de leur bonne utilisation dans le respect des exigences du programme.

La convention type annexée en précise les modalités.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE la mise en place des conventions de mise à disposition des outils de médiation réalisés dans le cadre du programme ALCOTRA ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer les conventions.**

SERVICES A LA POPULATION

27. Subvention à la Mission locale au titre de l'année 2020

La CCPEVA a adhéré en 2017 à la mission locale jeunes du Chablais qui œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

L'accompagnement s'effectue à travers des actions de formation, de remise à l'emploi par l'intégration de dispositifs d'insertion, de soutien dans la recherche de logement par le biais du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Cette association poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la proximité territoriale par le développement des partenariats et relais, en recherchant une communication adaptée aux territoires. En vue de favoriser la diffusion de l'information, l'association assure des permanences décentralisées, c'est le cas notamment à EVIAN et ABONDANCE.
- Améliorer la qualité de l'accueil et de l'information des jeunes par des entretiens d'une durée moyenne de 45 min avec une possibilité d'obtenir un entretien rapide en cas d'urgence.
- Améliorer l'accès au logement pour tous les jeunes de 16 à 30 ans sous différentes formes (logements temporaires, sous-location ou colocation en fonction des demandes spécifiques comme celles des apprentis ou stagiaires ayant des besoins parfois discontinus).

En 2019, la CCPEVA avait approuvé une participation à hauteur de 1,30 € par habitant, soit un montant global de 53 808,30 €

Il est proposé de reconduire le même montant de participation au titre de l'année 2020.

Mme Elisabeth GIGUELAY, vice-présidente de la Mission locale, se retire pour que le conseil communautaire puisse délibérer.

Le nombre de membres présents est ramené à 36 et le nombre de votants à 42.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** sur la participation au fonctionnement de la Mission Locale Jeunes du Chablais sur la base de 1,30 € par habitant soit 54 594,80 € au titre de l'année 2020.

28. Demande de soutien à la construction de logements sociaux – Haute-Savoie habitat

La mise en œuvre du Programme local de l'Habitat comporte une action intitulée « appuyer solidairement la réalisation des logements aidés ».

Cette action se traduit par une aide de 30 € au m² de surface utile, prévue pour les logements locatifs très sociaux (PLAi) et les logements locatifs sociaux ordinaires (PLUS).

Dans le cadre de cette disposition, l'opérateur HAUTE-SAVOIE HABITAT sollicite une aide pour la réalisation des logements sociaux suivants :

- 8 logements PLUS et 4 logements PLAi pour l'opération « Carré Sallet » située rue du Docteur Dumur à EVIAN-LES-BAINS. Ils représentent une surface utile de 533,36m² soit une aide de la CCPEVA de 16 000,80€ ;
- 10 logements PLUS et 5 logements PLAi pour l'opération « Rose Eden » située 5 chemin de chez Roch à EVIAN-LES-BAINS. Ils représentent une surface utile de 864,95m² soit une aide de la CCPEVA de 25 948€.

Ce soutien serait versé après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour la réalisation de 8 logements PLUS et 4 logements PLAi pour l'opération « Carré Sallet » située rue du docteur Dumur – sur la commune de Evian-les-Bains, correspondant à un montant de 16 000,80€, qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements ;
- **APPROUVE** dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, une aide pour la réalisation de 10 logements PLUS et 5 logements PLAi pour l'opération « Rose Eden » située 5 chemin de chez Roch – sur la commune de Evian-les-Bains, correspondant à un montant de 25 948€, qui sera versée après transmission de l'attestation de fin de travaux des logements aidés PLUS et PLAi et du plan de financement définitif de ces logements.

MOBILITÉ

29. Convention relative à la communauté tarifaire Léman Pass

Le déploiement de la tarification Léman Pass au 15 décembre 2019 nécessite de formaliser le fonctionnement entre partenaires dans le cadre d'une convention portant sur la communauté tarifaire Léman Pass.

Cette convention annexée rassemble les autorités organisatrices françaises et suisses ainsi que les grands opérateurs de transports. Elle définit entre autres les modalités d'organisation, de pilotage et de financement de la communauté tarifaire. Pour la CCPEVA, il s'agit de la zone 300 « Evian-les-Bains - Thonon-les-Bains - Perrignier - Bons-en-Chablais » appelée « Thonon – Evian ».

Cette convention fixe également dans son annexe 4 les clés de répartition financière sur l'investissement et le fonctionnement, à savoir dans les grands principes, 50% à charge des parties suisses et 50% à charge

des parties françaises s'agissant des charges fixes, et selon le volume de recettes revenant à chaque autorité tarifaire s'agissant des charges variables. Les dépenses prévisionnelles générées pour la CCPEVA seraient les suivantes :

Répartition Léman Pass	2020	2021	2022	2023
Coûts totaux	1 255 653 €	565 217 €	526 956 €	566 087 €
Part Thonon - Evian	29 214 €	13 459 €	12 584 €	13 394 €
Investissement 22.3%	16 397 €	971 €	0 €	583 €
Fonctionnement fixe 22.3%	8 432 €	7 965 €	8 004 €	8 082 €
Fonctionnement variable 7%	4 385 €	4 523 €	4 580 €	4 729 €
Simulation CCPEVA 24.71%	7 219 €	3 326 €	3 110 €	3 310 €

Le conseil communautaire ajourne la présente délibération qui vise à

- **APPROUVER les termes de ladite convention ;**
- **AUTORISER la Présidente à la signer.**

Interventions et débats

Pascal ESCOUBES demande pourquoi dans la convention les pourcentages d'intervention ne sont pas indiqués comme dans le projet de délibération. Jaques BURNET répond que la convention se base sur la répartition des km parcourus et que l'on demande au conseil communautaire d'approuver les montants figurant dans le tableau ci-dessus, ces montants étant la résultante de la clé de répartition entre les collectivités.

Pascale ESCOUBES répond que, justement, l'annexe 4 n'est pas remplie en termes de taux de répartition et qu'il faudrait qu'elle le soit pour que la CCPEVA approuve la convention.

La délibération est retirée et sera représentée une fois la convention et ses annexes complétés.

30. Dispositif temporaire de fonctionnement des navettes saisonnières ColomBus

Les vacances d'hiver voient une fréquentation optimale des stations de la vallée d'Abondance, notamment cette année durant la période du 15 au 28 février, qui génère un trafic routier accru provoquant entre autres bouchons et stationnements sauvages. De surcroît, les conditions d'enneigement plus ou moins bonnes des stations créent un flux de skieurs supplémentaires surajoutant aux déplacements intravalléens.

Pour assurer la fluidité de la circulation routière et éviter des dysfonctionnements des navettes interurbaines (non-respect des horaires, suppression de rotations), le dispositif temporaire proposé consiste à :

- mettre en place la gratuité du ColomBus du 15 au 28 février, le paiement dans le car étant un facteur de perte de temps considérable à la montée dans le véhicule et un manque de lisibilité entre navettes communales et intercommunales ;
- déplacer le bout de ligne à l'arrêt Linga ;
- ne pas monter à la place de l'église.

Le nouvel itinéraire passe par la route du bas à partir de la Ville du Nant jusqu'au Linga via le centre sportif, et retour.

Le surcoût des encaissements non perçus par la SAT, délégataire du service, est estimé à environ 5 000 euros qu'il est proposé de prendre en charge afin de respecter l'équilibre de la DSP en cours. Cet effort fait par la CCPEVA est utile car il permet en concertation avec la commune de Châtel d'expérimenter le système projeté pour l'hiver 2020-2021.

S'agissant de la ligne régulière 121, son fonctionnement (payante, bout de ligne Place de l'église) ne change pas.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le dispositif temporaire décrit ci-dessus ;**
- **APPROUVE le financement des encaissements en lieu et place des usagers pour la période du 15 au 28 février 2020 et pour un montant estimatif de 5 000€ ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer les pièces afférentes à la mise en œuvre du projet.**

DECHETS - TRI SELECTIF

31. Renouveaulement de la convention relative au recyclage des textiles

La convention relative à la collecte sélective des textiles avec l'organisme agréé ECO TLC est arrivée à échéance au 31 décembre 2019.

Cette convention prévoit un soutien de 10 centimes € par habitant, en contrepartie de l'installation de points d'apport sur le territoire (1 point pour 2000 habitants).

Ce soutien au recyclage de l'ensemble des textiles, linges, chaussures, et maroquinerie peu importe leur état, contribue à diminuer les ordures ménagères et à fortiori le coût de traitement.

C'est pourquoi, il est proposé à la collectivité de conclure une nouvelle convention avec ECO TLC pour la période 2020-2022.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le renouvellement de la convention relative au recyclage des textiles avec l'organisme ECO TLC pour la période 2020-2022 ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer la convention avec cet organisme.**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

32. Programme de travaux prévisionnel 2020 - 2021

Le programme des travaux et études à réaliser en 2020, compte-tenu des programmations précédentes, serait le-suivant :

TRAVAUX 2020-2021		
Commune	Localisation	Coût estimé travaux + MOE + test (€TTC)
Abondance	Le Mont	565 680
Abondance	Les Carres	225 720
Abondance	La Pêche	652 200
Abondance	Le Fayet d'en Haut	55 000
Châtel	Réhabilitation réseau sans tranché	80 000
Châtel	Réservoir Meurba (Tranche 1)	240 000
Féternes	La Gerbaz	339 600
Féternes	Le Creux	335 640
Meillerie	Les Plantées	289 320
Publier	Chemin des Uttins	181 300
Saint Paul en Chablais	Chez Bochet	950 280
Thollon les Mémises	Chez Cachat	184 920
Vinzier	Mérou	704 400
ETUDES 2020-2021		
Ensemble du territoire	Schéma directeur assainissement (incluant les eaux parasites et les rejets d'eaux usées non domestiques)	380 000
Saint Paul en Chablais	MOE Chemin de Chez Bochet	7 000

Le conseil communautaire, par 36 voix pour et une abstention de Michel BUFFET :

- **APPROUVE le programme de travaux et d'études 2020-2021 ;**
- **SOLLICITE l'aide du service des solidarités territoriales du Département de Haute Savoie et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des études et travaux 2020-2021.**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Josiane LEI remercie les participants et clôt la séance à 12h05, en rappelant que le premier conseil communautaire de la prochaine mandature se tiendra le mardi 7 avril à 18 heures à la maison des associations à EVIAN.

Elle précise qu'il conviendra de faire approuver le présent procès-verbal des délibérations par les conseillers communautaires en place. Donc, conformément aux conseils de l'ADCF, le procès-verbal sera envoyé à chaque conseiller communautaire par voie dématérialisée, en les invitant à formuler leurs éventuelles observations sur le procès-verbal avec une date de réponse fixée au 15 mars 2020. Au-delà, le PV sera considéré comme adopté.

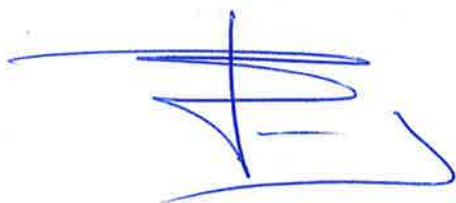
Josiane LEI remercie, en son nom et au nom des membres du bureau, les membres du conseil communautaires pour leur participation aux travaux de la CCPEVA, ainsi que les techniciens. Durant 6 ans, beaucoup de projets se sont déroulés notamment en matière d'environnement. Il y a eu une fusion en 2017 qui s'est bien passée.

Josiane LEI déclare également avoir une pensée pour les 4 collègues élus qui sont décédés durant ce mandat, en particulier André BOUVET, Joseph TRINCAT, Philippe CHARBONNEL et Marc FRANCINA.

Michel BUFFET donne son impression sur l'intercommunalité : la commune paie pour toutes les actions et il n'y a pas beaucoup de retours.

Il fait part par exemple d'un dysfonctionnement qu'il a constaté sur le ColomBus dernièrement, ce dernier n'étant pas passé à l'arrêt à Chevenoz.

Le secrétaire de séance
Justin BOZONNET



La Présidente
Josiane LEI

